

A PROPOS DE LA DÉMISSION
D'ALPHONSE NOTHOMB DE LA
PRÉSIDENTE DE « L'ASSOCIATION
CONSTITUTIONNELLE ET
CONSERVATRICE » DE BRUXELLES,
LE 21 FÉVRIER 1892

PAR

JEAN-PIERRE HENDRICKX

Aspirant du Fonds National de la Recherche Scientifique

Faut-il dire une nouvelle fois que le problème de l'extension du droit de vote constitua en Belgique, jusqu'au lendemain de la grande guerre, un des points chauds majeurs de notre vie politique interne¹ ?

Latente durant les premières années après l'indépendance de 1830, cette question, après avoir fait surface en 1848², prit progressivement de l'importance³ pour finir par s'étaler au grand jour comme revendication essentielle et prioritaire avec la naissance du Parti Ouvrier Belge⁴.

¹ Le lecteur trouvera les meilleurs renseignements sur l'histoire de l'évolution du droit de vote en Belgique dans : J. BARTHELEMY, *L'organisation du suffrage et l'expérience belge*, Paris 1912; G. EECKHOUT, « Nos institutions représentatives », dans *l'Histoire de la Belgique contemporaine*, publiée sous la direction de J. DEHARVENG, t. I, Bruxelles 1928, pp. 349-406; J. GILISSEN, *Le régime représentatif en Belgique depuis 1790* (collection *Notre Passé*), Bruxelles 1958; C. RENARD, *La conquête du suffrage universel en Belgique*, Bruxelles 1966. On trouvera également des compléments d'information dans les travaux généraux sur l'histoire de Belgique et des partis (notamment dans Th. LUYKX, *Politieke geschiedenis van België van 1789 tot heden*, Bruxelles 1964), de même que dans les biographies, mémoires et souvenirs d'hommes politiques.

² Suite notamment à l'instauration du suffrage universel en France.

³ Sous l'impulsion des premiers démocrates engagés tels Jacob Kats, Edmond Picard, Adelson Castiau et Alfred Defuisseaux, et aussi grâce au journal *La Liberté* rédigé par Charles Graux et Paul Janson.

⁴ Sur l'action du Parti Ouvrier face à la réforme électorale voir : L. BERTRAND, *Souvenirs d'un meneur socialiste*, t. I, Bruxelles 1927, pp. 262-340; L. DELSINNE, *Le Parti Ouvrier Belge des origines à 1894* (collection *Notre Passé*), Bruxelles 1955, pp. 70-89; J. DESTREE et E. VANDERVELDE, *Le socialisme en Belgique*, Paris 1903, pp. 92-151.

Après plusieurs tentatives avortées de faire réviser le fameux article 47 de la Constitution⁵, celui-là même qui limitait l'accès aux urnes à une minorité de privilégiés⁶, le député radical Paul Janson⁷ parvint enfin, le 27 novembre 1890, à faire prendre en considération par la Chambre des Représentants à majorité catholique, la nécessité de transformer, dans le sens d'une extension considérable, les bases de notre régime représentatif⁸. Dès lors, la Belgique allait connaître une période agitée tant dans la rue⁹ que dans les sphères politiques, l'ère des commotions se terminant, comme on le sait, par l'acceptation finale et inattendue le 18 avril 1893 du suffrage universel plural¹⁰ rendant désormais les urnes accessibles à tous les citoyens¹¹.

Bien qu'au Parlement la susdite proposition Janson eût été admise, contre toute attente du reste, à l'unanimité des 118 mem-

⁵ Il s'agit en l'occurrence des propositions de loi déposées sans succès sur le bureau de la Chambre par les députés radicaux Demeur (15 novembre 1870), Janson (3 juillet 1883) et Houzeau de Lehaie (15 juillet 1887). Cfr *Annales Parlementaires de Belgique, Chambre des Représentants*, session 1870-1871, p. 142; session 1882-1883, p. 1408; session 1886-1887, p. 1637.

⁶ Pour rappel : article 47 (du 7 février 1831) « La Chambre des Représentants se compose des députés élus directement par les citoyens payant le cens déterminé par la loi électorale, lequel ne peut excéder 100 florins d'impôt direct, ni être au dessous de 20 florins ». Cfr *Pasinomie*, 3^e série, t. 1 (1833), p. 189. En 1890, pour être électeur général, il fallait payer un cens annuel correspondant à un minimum de 42 fr. 32.

⁷ Sur Paul Janson, voir L. DELANGE-JANSON, *Paul Janson, 1840-1913; sa vie généreuse, son époque*, 2 vol., Bruxelles 1962-1964.

⁸ Cfr *Annales Parlementaires de Belgique, Chambre des Représentants*, session 1890-1891, p. 28 et pp. 87-98.

⁹ Nous pensons plus particulièrement ici aux grèves générales de mai 1891 et avril 1893 avec — approximativement — leurs 100.000 et 200.000 grévistes, de même qu'aux incidents sanglants qui opposèrent en maints endroits du pays représentants de l'ordre et masses populaires et qui firent notamment 6 tués à Mons et 5 à Anvers les 17 et 18 avril 1893.

¹⁰ Le suffrage universel plural, solution de compromis, due au député catholique Nyssens, fut admis à la Chambre par 119 voix contre 14 et 12 abstentions. Cfr *Annales Parlementaires de Belgique, Chambre des Représentants*, session 1892-1893, pp. 1177-1191. Sur les modalités du vote plural, voir *Pasinomie*, 4^e série, t. 28 (1893), pp. 330-331.

¹¹ Pour l'étude de la révision constitutionnelle de 1893 et l'introduction du vote plural, on consultera (en plus des ouvrages généraux sur l'organisation du suffrage en Belgique, cités *supra*) : L. ARNAUD, *La révision belge, 1890-1893*, Paris-Bruxelles 1894; L. DUPRIEZ, *L'organisation du suffrage universel en Belgique*, Paris 1901; M. MAURANGES, *Le vote plural. Son application dans les élections belges*, Paris 1900. Sur les transformations numériques du corps électoral opérées par le vote plural, voir M. SAUVEUR, *Statistique du vote plural en Belgique*, Bruxelles 1908.

bres présents¹², de sérieuses divergences de vue éclatèrent immédiatement au sein même des partis quant à l'opportunité d'élargir le système électoral en vigueur. Du côté libéral, les révisionnistes radicaux de Janson marquaient des points au détriment des statuquistes doctrinaires de Frère-Orban¹³ tandis que dans le clan catholique, les conservateurs irréductibles, bien groupés derrière Woeste¹⁴, menaient la vie dure au premier ministre Beernaert¹⁵ et aux partisans convaincus des réformes démocratiques. Pareille situation offrait inévitablement un terrain propice au déroulement d'événements inattendus.

Parmi les incidents hors-série qui émaillèrent ces quelque trente mois de révision constitutionnelle de novembre 1890 à avril 1893, l'un des plus spectaculaires fut incontestablement — surtout si on le considère avec le recul du temps — celui provoqué le 21 février 1892 par le député catholique de Thurnhout et ministre d'Etat Alphonse Nothomb¹⁶ qui, pour ne pas avoir à combattre aux prochaines élections le libéral Paul Janson dont il partageait les idées généreuses

¹² Cfr *Annales Parlementaires de Belgique, Chambre des Représentants*, session 1890-1891, pp. 97-98.

¹³ Sur Hubert Frère-Orban, voir : P. HYMANS, *Frère-Orban*, 2 vol., Bruxelles s.d. (1905-1910); J. GARSOU, *Frère-Orban* (collection *Notre Passé*), Bruxelles 1945; IDEM, *Frère-Orban de 1857 à 1896*, tome I, 1857-1878, Bruxelles 1946; H. VAN LEYNSEELE et J. GARSOU, *Frère-Orban. Le crépuscule. 1878-1896*, Bruxelles 1954.

¹⁴ Sur Charles Woeste, voir *Biographie Nationale*, t. XXVII, Bruxelles 1938, col. 382-392 (article de R. DEMOULIN).

¹⁵ Sur Auguste Beernaert, voir *Biographie Nationale*, t. XXXIII, Bruxelles 1965, col. 69-105 (article de R. DEMOULIN).

¹⁶ (Jean - Pierre - Camille - Dominique -) Alphonse Nothomb naquit au château de Pétange (Luxembourg) le 12 juillet 1817. Il était le frère cadet du grand Jean-Baptiste Nothomb. Docteur en droit, il fut Substitut du Procureur du Roi à Arlon, puis Procureur du Roi à Neufchâteau et enfin Avocat Général à la Cour d'Appel de Bruxelles. Conseiller provincial du Luxembourg à 25 ans, Nothomb allait bientôt entamer une longue carrière politique. De 1855 à 1857, il occupa le poste de ministre de la Justice dans le cabinet De Decker. Après avoir été pendant 33 ans le porte parole au Parlement des électeurs catholiques de Turnhout, il représenta ceux d'Arlon de 1892 à 1894 pour terminer comme sénateur provincial du Luxembourg jusqu'à sa mort survenue le 14 mai 1898. Nothomb était ministre d'Etat depuis 1884 et Grand Cordon de l'Ordre de Léopold.

Il n'existe pas encore de biographie exhaustive d'Alphonse Nothomb. Pareil travail mériterait cependant de retenir l'attention. Faute de mieux, on consultera à son sujet : P. NOTHOMB, « Le second Nothomb », dans la *Revue Générale*, janvier 1930, pp. 14-41; IDEM, *Jean-Baptiste Nothomb et ses frères*, Bruxelles 1931, pp. 89-130; X..., « Notice généalogique sur la famille Nothomb ou de Nothomb, originaire du marquisat d'Arlon », dans *Annales de l'Institut Archéologique de Luxembourg*, t. LXV, 1934, p. 110; G. LEBROCQUY, *Types et profils parlementaires*, Bruxelles 1873, pp. 232-254; *Galerie Nationale. Le Sénat belge en 1894-1898*, Bruxelles août 1897, pp. 386-393. Signalons que le journal

sur le droit de vote, démissionna purement et simplement de la présidence de l'*Association Constitutionnelle et Conservatrice* de Bruxelles¹⁷, ce centre pilote des milieux catholiques belges au sein duquel brillaient certaines individualités marquantes¹⁸. Ce coup de théâtre imprévu éclata comme une bombe dans l'atmosphère révisionniste déjà surchauffée. Dans l'opinion notamment, la presse, toujours à l'affût, se mit aussitôt en branle et donna une nouvelle fois libre cours à son ire polémique traditionnelle. Durant un mois environ, l'affaire, tel un catalyseur, fut « à la une » de tous les journaux.

L'importance de la décision d'Alphonse Nothomb mérite, semble-t-il, que l'on s'y arrête quelque peu; aussi, dans le cadre de notre exposé, nous proposons-nous tout d'abord de présenter dans le détail ce qui fut appelé par la suite « l'incident Nothomb »; nous étudierons également les réactions suscitées dans la presse, avant de formuler quelques hypothèses sur les mobiles de cette démission pour le moins audacieuse.

En 1892, Alphonse Nothomb, sans avoir jamais été un foudre de guerre du Parlement belge, avait néanmoins derrière lui une carrière politique bien remplie, même si elle n'avait pas toujours été très heureuse¹⁹. A l'époque, il était surtout connu pour ses idées progres-

L'Etoile Belge du 28 février 1892 (2^e édition du soir, page 2, col. 3 à 5 et page 3, col. 1) a dressé dans sa série « Silhouettes parlementaires » une portrait assez révélateur de Nothomb. On trouvera également des détails dans les notices nécrologiques sur le personnage parues en mai 1898 dans la presse belge et notamment dans le *Journal de Bruxelles* des 16 et 22 mai (3^e édition, page 1, col. 1 à 3). Terminons en disant que dans sa rubrique « A travers l'histoire de Belgique. Feuilletés détachés » qu'il tenait au journal l'*Action Nationale* en 1929, A. DE HAULEVILLE s'est également intéressé à Alphonse Nothomb (Cfr l'*Action Nationale* des 12, 19 et 26 octobre 1929, respectivement pages 10-11, 6-7 et 10-11).

¹⁷ L'*Association Constitutionnelle et Conservatrice* de Bruxelles fut fondée en 1857 à l'initiative de Jules Malou et Adolphe Dechamps. Sur les débuts et les statuts de ce cercle, voir : M. DEFOURNY, *Les Congrès catholiques en Belgique*, Louvain 1908, p. 9 et sv.; H. DE TRANNOY, *Jules Malou, 1810-1870*, Bruxelles 1905, pp. 386-392. Alphonse Nothomb occupa le fauteuil présidentiel de 1864 à 1872 et à partir de 1884.

¹⁸ Parmi lesquelles Charles Woeste, le président de la Chambre de Lantsheere, les barons Snoy et Jolly, Victor Jourdain du *Patriote* et Frédéric Delmer.

¹⁹ Nothomb avait notamment attaché son nom à l'épineuse « loi des couvents » en 1856-1857, et joué un rôle évident dans l'affaire du banquier Langrand-Dumonceau. Sur ces questions respectives voir : A. MÜLLER, *La querelle des fondations charitables en Belgique*, Bruxelles 1909; G. JACQUEMYS, *Langrand-Dumonceau, promoteur d'une puissance financière catholique*, 5 vol., Bruxelles 1960-1965.

Signalons, pour la petite histoire, que Nothomb avait à la Chambre une petite spécialité : il était le porte-parole officiel de la droite lorsque surgissait une occasion de présenter des félicitations ou des condoléances au nom du parti.

sistes qui, du reste, ne dataient pas de la veille²⁰; ses sympathies pour les réformes démocratiques (suffrage universel et service militaire personnel entre autres) en avaient fait l'un des chefs du groupe de la Jeune Droite²¹. Aussi, dès l'abord, peut-on se demander si, en tant que président de l'*Association Constitutionnelle et Conservatrice* de Bruxelles composée essentiellement de modérés, Nothomb représentait effectivement la majorité de ses commettants²².

Personne, en tout cas, parmi les membres de ladite *Association* réunis le dimanche 21 février 1892 en assemblée générale ne s'attendait au plaidoyer fracassant dont leur président allait être l'auteur. Officiellement, la séance n'avait rien d'extraordinaire à son program-

²⁰ Sur les tendances démocratiques de Nothomb voir K. VAN ISACKER, *Werkelijk en wettelijk land, de katolieke opinie tegenover de rechterzijde, 1863-1884*, Anvers 1955, pp. 139-141.

En 1863 déjà, les idées de Nothomb le faisaient définir comme un « progressiste catholique » par le doctrinaire François Laurent dans ses *Lettres d'un retardataire libéral à un progressiste catholique, adressées à M. Nothomb, membre de la Chambre des Représentants*, Bruxelles 1863. (Analyse de cette publication dans A. ERBA, *L'esprit laïque en Belgique sous le gouvernement libéral doctrinaire (1857-1870), d'après les brochures politiques*, Louvain 1967, pp. 608-672).

En 1866 et 1867, les premières grandes interventions de Nothomb à la Chambre en faveur d'une extension du droit de vote n'avaient pas été sans être remarquées. Voir le texte de ces discours dans *Annales Parlementaires de Belgique, Chambre des Représentants*, session 1865-1866, pp. 673-675, et session 1866-1867, pp. 697-708.

²¹ Sur ce groupe voir : M. HENSMANS, *Les origines de la démocratie chrétienne en Belgique*, Bruxelles 1953; G. HOYOIS, *Henry Carton de Wiart et le groupe de «La Justice Sociale»*, Paris-Courtrai 1931; (et surtout) R. REZSOHAZY, *Origines et formation du catholicisme social en Belgique, 1842-1909*, Louvain 1958.

²² Les nombreuses années de bon service à la présidence de l'*Association Constitutionnelle et Conservatrice* (pour rappel : 1864 à 1872 et à partir de 1884) avaient vraisemblablement joué en la faveur de Nothomb pour le maintenir en fonction encore en 1892. Sans doute aussi, lui était-on reconnaissant du rôle décisif qu'il joua dès 1864 pour donner à ce Cercle une vigueur nouvelle. A ce propos, Frédéric Delmer dans *Un mot de réponse à mes amis*, une petite brochure de mars 1892 visant à défendre l'attitude de Nothomb, brosse un rapide tableau de l'évolution de l'*Association* et écrit : « Nos débuts furent extrêmement pénibles (...). Nous luttions en désespérés, sans ressources, sans appui, contre un ennemi acharné à la destruction de notre foi religieuse et de nos droits politiques (...). Un grand cœur qu'attire et que séduit toujours la note généreuse s'émut de cette situation (...). C'était M. Nothomb. Il vint spontanément à nous et nous apporta avec sa haute personnalité, toutes les sympathies, toutes les influences qu'elle s'était acquises. C'est lui qui a fait notre Association. Il l'a tirée de son isolement (...). Elle lui doit tout et ne peut l'oublier. » (pp. 8-9).

me, et pourtant !... Le secrétaire ayant présenté son rapport annuel sur la situation du cercle, Nothomb se lève et, un papier à la main, lit la confession suivante²³ : « Je saisis l'occasion que m'offre cette partie de notre ordre du jour²⁴ pour vous faire une déclaration qui m'est personnelle. J'y ai longuement et mûrement réfléchi. Le moment est venu de m'en exprimer, ouvertement et franchement. Dans la prochaine lutte que vous aurez à livrer²⁵, la plus grande que se soit produite depuis 1830, vous aurez à combattre, dans l'arrondissement de Bruxelles, plusieurs hommes, et parmi eux, M. Janson. Dans les circonstances actuelles, et pour les circonstances actuelles, je ne puis m'associer à l'opposition que vous lui ferez. Je suis d'accord avec lui sur les deux grandes et prédominantes questions du moment : le mode d'extension du droit de suffrage, dans la plus large mesure, et le droit de consultation du pays, après une loi votée, à accorder au pouvoir royal. Sur ces points, le premier surtout, je pense comme M. Janson et je l'ai dit bien longtemps avant lui. Je le dis depuis plus de vingt ans. Sans doute, sur beaucoup d'autres questions, un abîme nous sépare; sur ces questions-là, je l'ai énergiquement combattu dans le passé et je le ferai dans l'avenir, que je sois ou non dans la vie politique. Je suis catholique, M. Janson ne l'est pas. C'est tout dire. Mais sur la question électorale, qui les prime toutes, je suis d'accord avec lui. J'ajoute que, quelle que soit l'opinion que l'on ait des vues politiques de M. Janson, on ne peut méconnaître son grand talent, qui doit, à mon sens, lui faire une place au Parlement. Un Parlement n'est jamais trop riche en illustrations ! Dans cette situation, qui est devenue fautive pour moi, j'ai à remplir un double devoir : de loyauté envers vous, de droiture et de conscience envers moi-même. J'ai l'obligation, que je crois impérieuse, de vous rendre toute votre liberté et je dépose le mandat de président que vous avez bien voulu me confier pendant tant d'années. Dans la redoutable bataille que vous allez livrer, vous avez besoin d'un chef dont rien ne puisse paralyser l'action. La mienne le serait. A vous de juger et de décider. C'est le plus pénible sacrifice que j'aie jamais eu à faire; mais je considère qu'il m'est imposé par un devoir que vous comprendrez : celui de la loyauté et de la conscience. Je vous le devais, à vous comme à moi-même. Pour aujourd'hui donc, si vous le permettez, je continuerai à présider passivement votre assemblée; vous

²³ Plus exactement, nous devrions dire : « aurait lu la confession suivante », étant donné la teneur de la note 26, *infra*.

²⁴ Il s'agissait de renouveler la moitié du comité de l'Association.

²⁵ A savoir les élections législatives de juin 1892.

aviserez après. Le rôle de simple soldat de la cause catholique est encore assez beau à mes années. »²⁶.

Comme bien l'on pense, pareille déclaration absolument inattendue²⁷, tombant comme « une pierre dans une mare peuplée de gre-

²⁶ Nous avons repris cette déclaration à la version qu'en donne Nothomb lui-même dans ses *Explications* (pp. I-II), une brochure justificative qu'il publia début mars 1892 et sur laquelle nous reviendrons. Cette déclaration, Nothomb l'avait lue le 22 février 1892 à Champal du quotidien radical la *Réforme* qui était venu l'interviewer chez lui sur l'incident de la veille [Cfr la *Réforme*, n° 54 du 23 février 1892, (C. Edition du soir), page 1, col. 2 : « Chez M. Nothomb »]. Il semble bien néanmoins que le député de Turnhout n'ait pas prononcé *exactement* à la séance de l'*Association...* du 21 février ce discours écrit qu'il publia dans son opuscule après l'avoir livré à la *Réforme*. Nous en voulons pour preuve une lettre du comité central de l'*Association Constitutionnelle et Conservatrice* de Bruxelles adressée le 25 février 1892 au *Journal de Bruxelles* qui avait reproduit à son tour les paroles de Nothomb suivant le texte de la *Réforme*, deux jours après celle-ci [Cfr le *Journal de Bruxelles*, n° 55 du 24 février 1892, (seconde édition), page 2, col. 2 : « L'incident Nothomb »]. Dans cette missive, le comité central déclare : « Il est exact que M. Nothomb avait à la main, quand il parlait dimanche, un discours écrit. Mais son tempérament oratoire l'a fait s'écarter de son texte. Dans le discours écrit, il y a des choses qui n'ont pas été dites, et, d'autre part, dans le discours parlé, il y a eu des choses que l'on cherche vainement dans le discours écrit. M. Nothomb, à l'assemblée de dimanche, a été très sobre dans la mention de ses dissidences avec M. Janson. Il n'a pas dit : « Je l'ai énergiquement combattu dans le passé et je le ferai dans l'avenir que je sois ou non dans la vie politique »; il n'a pas dit que c'est le grand talent de M. Janson qui devait lui faire une place au Parlement. Il a dit : « La place de M. Janson est marquée à la Chambre nouvelle », ce qui est bien plus net, ce qui est bien plus ample comme hommage rendu. Et non seulement M. Nothomb s'est refusé à combattre M. Janson, mais il a expressément déclaré qu'il se réservait *la liberté de son vote*, c'est-à-dire la liberté de nous combattre en votant pour M. Janson. Ceci n'est point le « texte complet » du discours écrit » [Cfr le *Journal de Bruxelles*, n° 57 du 26 février 1892, (seconde édition), page 1, col. 3-4]. Dans ses *Explications* (p. 6), Nothomb répondra à cette attaque en disant notamment : « On [me] reproche d'avoir, dans ma déclaration telle que j'en ai donné le texte, inséré la phrase suivante : « Je l'ai (M. Janson) énergiquement combattu dans le passé, et je le ferai dans l'avenir, que je sois ou non dans la vie politique. ». Cette phrase, j'ai la conviction de l'avoir dite. Je l'avais écrite. Elle était dans la situation même, et je n'aurais pu me dispenser de la prononcer. Mais je crois l'avoir dite, sans quoi la phrase qui vient ensuite, et dans laquelle j'ajoute : « Je suis catholique, et M. Janson ne l'est pas; c'est tout dire », cette phrase manquerait de signification ».

Querelle de mots ou non, nous avons cru bon, pour l'exhaustivité du récit, de présenter les deux versions de la déclaration bien qu'en somme elles ne modifient pas grand chose, semble-t-il, aux intentions de leur auteur.

²⁷ La veille au soir de l'incident, le samedi 20 février 1892, Nothomb avait présidé une réunion du comité mixte de l'*Association Constitutionnelle* de Bruxelles et de l'*Association des Indépendants* et rien dans ses paroles ni dans sa conduite n'avait fait supposer l'événement du lendemain. « Je n'avais

nouilles » (selon l'expression imagée du journal la *Réforme*²⁸), paralysa véritablement l'assistance²⁹. Après quelques instants de stupéfaction dans la salle, le temps aux auditeurs de réaliser la gravité de la situation, l'accrochage commence. Le député bruxellois Nérinx³⁰ est le premier à attaquer : « La motion de notre honorable président nous surprend de façon très désagréable, affirme-t-il. Il ne nous avait pas prévenus. Je crois donc que nous ne pouvons que donner acte à M. Nothomb de sa déclaration ». Victor Jourdain, le directeur du *Patriote*, va plus loin; il enchaîne en disant : « Je ne puis laisser passer sans une protestation énergique, ce qui vient d'être dit. Oui, cette déclaration nous a péniblement surpris, surtout parce qu'elle fait l'éloge d'un homme qui ne mérite pas d'éloges. Je ne conteste pas le talent de M. Janson mais je lui conteste la capacité et la fidélité de ses convictions. Il ne suffit pas d'avoir du talent, il faut aussi se comporter avec dignité. »

Nothomb se défend en répétant à peu de choses près ce qu'il vient de dire : « Je suis juge de ma personne. J'ai déclaré ne pas pouvoir m'associer à l'élimination de M. Janson au Parlement. Je ne le puis pas dignement ni loyalement. J'ai donc le regret de me retirer. A moins de manquer à ma conscience, il m'est impossible de combattre un homme dont je partage les opinions sur les questions brûlantes qui se rattachent à la révision de la Constitution. Je ne veux pas compromettre vos succès. Je deviens simple soldat et ce rôle, que je remplis depuis quarante ans, vaut bien tout autre. »

confié ma détermination à personne, dira Nothomb dans l'interview à la *Réforme* du 22 février 1892, désireux de me soustraire aux vaines injonctions auxquelles je n'aurais pas manqué d'être en butte si mes amis avaient appris mes intentions » [Cfr la *Réforme*, n° 54 du 23 février 1892, (C. Edition du soir), page 1, col. 2 : « Chez M. Nothomb »].

A la question d'un envoyé de l'*Indépendance* venu, lui aussi, l'interroger et lui demander pourquoi il n'avait pas, avant d'agir, pris l'avis de ses collègues, Nothomb répondra dans le même sens : « Je n'ai pas cru devoir le faire parce que je savais que ces excellents amis, avec lesquels je suis peiné d'être en désaccord, m'auraient accablé de bons conseils que je n'aurais pu suivre. Pourquoi demander un avis que l'on est décidé à ne pas écouter. Non ! » [Cfr l'*Indépendance*, n° 55 du 24 février 1892, (deuxième édition du matin), page 1, col. 6 et page 2, col. 1 : « Interview Nothomb »].

²⁸ Cfr la *Réforme*, n° 54 du 23 février 1892, (C. Edition du soir), page 1, col. 2 : « Chez M. Nothomb ».

²⁹ « Mon discours a produit une véritable stupeur » avoue Nothomb lui-même dans son interview à Champal de la *Réforme*.

³⁰ Sur Edmond Nérinx, voir : *Galerie Nationale. La Chambre des Représentants en 1894-1895*, Bruxelles janvier 1896, p. 378; *Galerie Nationale. Le Parlement Belge en 1900-1902*, Bruxelles 1901, p. 194.

L'incident est clos³¹; il a été bref, il sera marquant. A partir de ce moment, en effet, et pendant quelque trois semaines environ, les événements vont se précipiter.

Le lendemain de « l'affaire », c'est-à-dire le 22 février, à Champs, le reporter de la *Réforme*, venu lui demander des éclaircissements sur sa décision, Nothomb va « commettre » une nouvelle déclaration tout aussi audacieuse, ou presque, que la précédente; « Pouvais-je accepter, dira-t-il, de signer [à l'*Association*] des documents dans lesquels on aurait traîné dans la boue M. Janson? J'ai tout écrit, tout signé depuis vingt ans à l'*Association Conservatrice*; pouvait-on me demander de déclarer que les partisans du suffrage universel et du referendum royal sont des canailles, des coquins? Peut-on faire cela? »³².

Cette fois donc l'ex-président ne se contente plus d'affirmer des convictions qui lui sont chères mais en arrive pratiquement à mettre en doute la valeur du système hiérarchique de la *Conservatrice*³³ toute entière qu'il présente en substance comme un cercle démagogique dont le chef, tel un homme de paille, aurait, depuis toujours, été contraint de faire contre mauvaise fortune bon cœur et se serait senti dans l'obligation d'apposer sa griffe en bas des décisions d'autrui, sans jamais avoir voix au chapitre³⁴.

³¹ Compte rendu et résumé de la séance repris au *Patriote*, n° 53 du 22 février 1892, (troisième édition), page 2, col. 4 : « A l'*Association Conservatrice* de Bruxelles; un déplorable incident ».

³² Cfr la *Réforme*, n° 54 du 23 février 1892, (C. Edition du soir), page 1, col. 2-3 : « Chez M. Nothomb ».

³³ La *Conservatrice* est le terme communément employé à l'époque, par les journaux notamment, pour désigner l'*Association Constitutionnelle et Conservatrice* de Bruxelles.

³⁴ La gravité de cette nouvelle déclaration ne pouvait évidemment laisser insensible le comité central de la *Conservatrice* qui, dans une lettre ouverte de protestation, tint à mettre les choses aux points en déclarant : « La mémoire de M. Nothomb le trompe. Il n'a pu tout écrire et tout signer à l'*Association depuis vingt ans*. Démissionnaire en 1872, c'est en 1884 seulement que M. Nothomb se mit de nouveau à notre tête (...). Non seulement, M. Nothomb se trompe, mais il se calomnie. Non, M. Nothomb n'a pas signé, ni pendant vingt ans, ni pendant huit ans, ni pendant une seule année, tout ce qu'on a voulu. C'est M. Nothomb lui-même qui, de sa plume éloquente, a rédigé la plupart de nos manifestes, et ceux qui n'émanaient pas de lui ont toujours été loyalement soumis et ont toujours été scrupuleusement revus par lui, comme l'attestent les corrections de sa main que l'on voit sur les minutes reposant dans nos archives. C'est bien M. Nothomb qui, à l'unisson de nos assemblées, a été, depuis huit ans, l'âme de toutes nos luttes, et particulièrement dans nos luttes contre M. Janson il a apporté une vigueur singulière ». [Voir cette lettre dans le *Journal de Bruxelles*, n° 57 du 26 février 1892, (seconde édition), page 1, col. 3-4.] Sans doute, Nothomb se rendit-il compte par la suite qu'effectivement

On comprend aisément qu'avec de pareilles déclarations à son actif, Nothomb se soit fait montrer du doigt à la réunion privée que tinrent au Palais de la Nation, le 23 février, les membres de la droite de la Chambre et du Sénat, rassemblés à huis clos pour faire une nouvelle fois le point sur la situation révisionniste. Mis à l'écart dès son arrivée pas ses confrères³⁵, Nothomb essaiera en vain de justifier sa conduite de l'avant-veille en prétextant une fois de plus avoir obéi à sa conscience, mais ses paroles ne seront pas entendues³⁶. Dans l'assistance, seul le duc d'Ursel³⁷ risquera quelques mots en faveur du héros du jour, mais il devra battre en retraite devant les clameurs de la salle³⁸. Il ne restera plus à Nothomb qu'à quitter l'assemblée, vertement « houspillé » (selon ses propres paroles à des reporters de quotidiens libéraux qui l'attendaient à l'extérieur).

Cette fois, les ponts sont rompus entre le ministre d'Etat et ses coréligionnaires; mais encore faut-il lui signifier officiellement qu'il est devenu « indésirable » !

Cette sanction, le comité central de la *Conservatrice* la prononça dans sa séance restreinte du 24 février 1892 et dans une circulaire adressée deux jours plus tard à tous les membres. Cette circulaire, dur et froid réquisitoire, est un acte irrévocable d'exécution de l'ex-président. A cet égard, la conclusion du document affirmant qu'« il y

il s'était laissé aller à des paroles malheureuses car dans ses *Explications* (pp. 6-7) il semble opérer, à ce propos, une courbe rentrante; il écrit en effet : « J'aurais dit, dans une entrevue avec un journaliste libéral, que j'ai tout écrit, tout signé depuis vingt ans, à l'*Association conservatrice*. Je ne sais si j'ai tenu précisément ce langage. Je ne sais si j'ai dit : vingt ans, ou moins, ou plus ».

³⁵ « M. Nothomb est littéralement mis en quarantaine par ses amis de la droite, plusieurs de ceux-ci poussent la rancune jusqu'à refuser de le saluer ou de lui serrer la main ». [Extrait de l'*Etoile Belge*, n° 55 du 24 février 1892, (deuxième édition du soir), page 2, col. 3 : « La réunion des droites ». Remarque du même genre dans le *Peuple*, n° 55 du 24 février 1892, page 1, col. 3.]

³⁶ Voir le compte rendu détaillé de cette réunion des droites dans le *Courrier de Bruxelles*, n° 55 du 24 février 1892, (édition du soir), page 1, col. 6 et page 2, col. 1 : « La réunion des droites ». Donnent aussi un résumé assez semblable de cette séance : Le *Bien Public*, n° 55 du 24 février 1892, page 1, col. 3 : « La réunion des droites »; l'*Etoile Belge*, n° 55 du 24 février 1892, (deuxième édition du soir), page 2, col. 2-3 : « La réunion des droites »; le *Patriote*, n° 55 du 24 février 1892, (troisième édition), page 2, col. 2 : « La réunion des droites »; la *Réforme*, n° 55 du 24 février 1892, (C. Edition du soir), page 1, col. 1-2 : « La réunion des droites ».

³⁷ Sur le duc Joseph Ch. M. d'Ursel, voir *Biographie Nationale*, t. XXV, Bruxelles 1930-1932, col. 927-929 (article de P. VERHAEGEN).

³⁸ Le *Patriote* [n° 55 du 24 février 1892, (troisième édition), page 2, col. 2 : « La réunion des droites »] rapporte que cette tentative du duc d'Ursel étonna l'assistance car il était considéré comme le successeur en titre de Nothomb à la présidence de la *Conservatrice*.

a lieu de prendre acte de la démission de M. Nothomb sans faire aucune démarche pour l'amener à la retirer »³⁹ ne laisse place à aucun doute possible.

En apprenant cette décision sans qu'il ait pu se défendre, Nothomb réagit vigoureusement; un nouveau chassé-croisé s'engagea dès lors avec les responsables de la *Conservatrice*. Dans une lettre de protestation adressée au bureau du comité central⁴⁰, le président démissionnaire, désireux de répondre publiquement aux reproches dont il était l'objet, demanda la convocation urgente d'une assemblée générale extraordinaire de tous les membres du cercle, la date du 13 mars fixée à cet effet par le bureau lui paraissant trop tardive. Le comité central resta sur ses positions, répondant que l'assemblée restait irrévocablement fixée au 13 mars aux fins d'élire un nouveau président⁴¹. Sur ce, Nothomb signala tout d'abord qu'il ne se présenterait pas à la réunion du 13 mars mais qu'il y ferait parvenir une allocution dont il prierait le comité central de donner lecture; puis, se ravisant, il fit savoir qu'il s'adresserait directement à l'opinion par l'intermédiaire de la presse. Aussi, le 4 mars au soir, communiqua-t-il aux journaux le texte du discours qu'il avait eu l'intention de prononcer — ou plutôt de faire prononcer en son nom — à la *Conservatrice*⁴². Ce plaidoyer *pro domo* de vingt pages, publié sous le titre d'*Explications*, constitue, par certains aspects épineux qu'il soulève, un document important de la période révisionniste. On peut utilement s'y attarder quelques instants.

Les *Explications* comprennent deux parties bien distinctes. Dans le premier volet, Nothomb ne fait que paraphraser plus ou moins longuement sa fameuse déclaration publique du 21 février. Il y réaffirme que, devant en tant que président conduire au combat une *Association Conservatrice* allant s'opposer *unguibus et rostro* à Paul Janson, il avait à trahir ou ses propres convictions ou ses amis politiques : « Je suis donc aujourd'hui dans cette singulière situation d'être

³⁹ Voir le texte complet de cette circulaire dans : le *Patriote*, n° 57 du 26 février 1892, (troisième édition), page 1, col. 3 : « L'Incident Nothomb »; le *Journal de Bruxelles*, n° 57 du 26 février 1892, (seconde édition), page 1, col. 3, et aussi dans la brochure de Frédéric DELMER, *Un mot de réponse à mes amis*, Bruxelles 1892, pp. 1-2.

⁴⁰ Voir cette lettre dans le *Journal de Bruxelles*, n° 58 du 27 février 1892, (seconde édition), page 1, col. 6 : « Une lettre de M. Nothomb ».

⁴¹ Voir cette réponse dans le *Journal de Bruxelles*, n° 75 du 15 mars 1892, (seconde édition), page 2, col. 2 : « L'incident Nothomb ».

⁴² Nous voyons donc ici Nothomb dans la situation singulière d'un président qui démissionne de son plein gré et qui, par la suite, refuse la manière dont on reçoit sa décision !

appelé traître pour n'avoir pas voulu l'être »⁴³. Après avoir justifié la raison subite de son coup de théâtre contre ceux qui lui reprochent de ne pas être parti « en douce », « oui, c'eût été plus prudent, et combien facile ! Mais cette prudence eût manqué de franchise et de probité politique »⁴⁴, Nothomb en arrive à développer ce qu'il croit être le mobile profond des attaques dont il est victime, à savoir sa prétendue apologie de Janson. Il se refuse bien d'avoir encensé un Paul Janson radical et athée mais répète que sur le terrain de la réforme électorale, c'est-à-dire le seul qui soit de mise actuellement, son homologue libéral — indépendamment de toute question de personnalité — a droit aux plus sincères applaudissements et sa place est toute désignée au Parlement de demain : « Se concevrait-il que l'homme politique qui a attaché son nom à la révision de l'article 47 à tel point qu'on ne désigne pas autrement cette révision que sous le nom de « proposition Janson », comprendrait-on que l'on pût discuter, dans la Constituante future, cette révision (...) sans lui et contre lui ? »⁴⁵. Dans la seconde partie de son plaidoyer, partie de loin la plus intéressante, Nothomb dépasse cette fois le cadre mesquin des réactions suscitées autour de son nom et donne véritablement le fond de sa pensée sur la grande question du moment; il brosse un rapide tableau de la meilleure solution possible, selon lui, pour arriver à une réforme valable du suffrage et indique l'optique dans laquelle il y a lieu de se situer à cet effet : « Ce que j'aurais voulu, ce que je désire encore, c'est la formation pour la Constituante d'un parti unioniste national, formé de tous les partisans du suffrage universel, quelles que soient leurs opinions sur les autres questions »⁴⁶. Pour Nothomb, pareille attitude ne signifie ni compromission coupable ni alliance immorale, car alors il faudrait en dire tout autant de l'attitude des hauts dignitaires de l'Eglise de France qui, tel le Cardinal Lavigerie, ont fait acte d'adhésion à la République, approuvés en cela par le Pape Léon XIII lui-même⁴⁷. C'est que pour l'ex-président de la *Conservatrice* la victoire finale du suffrage universel ne peut souffrir les tracasseries du strict cloisonnement des partis mais doit être au contraire l'œuvre magnanime de tous; et puisque ce mode de suffrage finira quand-même par s'imposer, qu'on le veuille ou non, eu égard à sa légitimité et à la vigueur avec laquelle les masses le revendiquent,

⁴³ A. NOTHOMB, *Explications*, Bruxelles 1892, p. 9.

⁴⁴ *Ibidem*, p. 10.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 12.

⁴⁶ *Ibidem*, p. 13.

⁴⁷ Sur cette question de la politique du « ralliement » en France, voir X. DE MONTCLOS, *Le toast d'Alger. Documents : 1890-1891*, Paris 1966.

la solution la plus raisonnable qui s'impose à la droite est de l'accepter et de s'en servir à bon escient : « Prenez le suffrage universel, ou il vous prendra. Réglez-le. Dirigez-le »⁴⁸. Mais, sans doute, Nothomb se rend-il compte qu'il demande vraiment de gros sacrifices à la majorité de la droite car, comme pour la stimuler à lâcher du lest, il poursuit son raisonnement en démontrant que, contrairement à ce qu'on proclame dans les sphères conservatrices autorisées à savoir que les catholiques sont absolument unis pour repousser le suffrage universel, il y a à droite un important contingent favorable aux idées nouvelles et qui marche résolument de l'avant sous la bannière du Christ. C'est malheureusement de ce double courant à l'intérieur du parti catholique que naît le conflit des idées : « La question est là, et non ailleurs »⁴⁹.

En conclusion de sa brochure, Nothomb, tel un jaquemart sur sa cloche, redira une nouvelle fois que dans toute cette affaire qui l'a placé pendant quinze jours à la tête de l'actualité, il n'a écouté que sa conscience et sa droiture d'homme politique : « Aucun mobile d'intérêt personnel n'a pu me guider »⁵⁰. Ainsi s'achèvent les *Explications*.

Quant à l'assemblée générale du 13 mars de la *Conservatrice* — séance à laquelle bien entendu l'ex-président n'assiste pas — elle n'apporte pratiquement aucun élément nouveau, tout au plus constitue-t-elle l'épilogue de l'incident. A l'ordre du jour, un point bien précis : « Election du président en remplacement de M. Alphonse Nothomb démissionnaire »⁵¹. A noter toutefois ici un changement de mentalité par rapport à la réunion du 21 février. A cette assemblée, en effet, personne n'avait pris vraiment la défense du président démissionnaire. Le 13 mars, il n'en fut plus tout-à-fait de même. Sans doute, entre ces deux dates, les partisans de la politique de Nothomb eurent-ils le temps de se ressaisir et de fourbir leurs armes pour tenter de justifier, au moins en partie, l'attitude de leur leader;

⁴⁸ A. NOTHOMB, *op. cit.*, p. 19.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 20.

⁵⁰ *Ibidem*, p. 20.

⁵¹ On lira un compte rendu objectif et le plus détaillé de cette séance du 13 mars dans l'*Ami de l'Ordre* de Namur, n° 75 du 16 mars 1892, page 1, col. 3-5 et page 2, col. 1, qui bien que journal de province était minutieusement tenu au courant des moindres activités de la vie politique de la capitale par son correspondant sur place. Bien entendu, on trouvera aussi un résumé de ladite séance dans les journaux bruxellois, notamment : le *Courrier de Bruxelles*, n° 74 du 14 mars 1892, (édition du soir), page 2, col. 5 : « A l'Association Conservatrice »; le *Journal de Bruxelles*, n° 74 du 14 mars 1892, (seconde édition), page 2, col. 1-2 : « A l'Association Conservatrice »; le *Patriote*, n° 74 du 14 mars 1892, (troisième édition), page 2, col. 2 : « Association Conservatrice de Bruxelles, séance du 13 mars ».

c'est dans cette optique, semble-t-il, que l'on peut interpréter le discours prononcé par Frédéric Delmer, le premier lieutenant de Nothomb, qui, à travers les murmures, protestations et onomatopées plus ou moins recherchées d'une partie des membres présents et sans cesse rabroué par les « Allons donc ! » de l'omniprésent Charles Woeste, parvint néanmoins à se faire entendre pour critiquer vaillamment la levée de boucliers suscitée dans le pays à propos des déclarations de qui l'on sait et blamer l'attitude intransigeante du comité central de la *Conservatrice* ⁵².

Cette intervention de Delmer met un terme ultime à ce qu'on a appelé à l'époque « les Nothombades ». Le fauteuil présidentiel quant à lui échut au baron Jolly ⁵³, élu par 182 voix sans qu'il y ait eu sur son nom la moindre divergence ⁵⁴.

Mais la mise au ban de la *Conservatrice* n'est pas la seule sanction qui frappa le ministre d'Etat.

Comme on l'a dit précédemment, Nothomb était aussi et — en somme — surtout le représentant attitré au Parlement de l'opinion conservatrice de l'arrondissement de Turnhout ⁵⁵. Ce mandat, inauguré en 1859 et rempli sans discontinuité pendant 33 ans, Nothomb va, en cette fin février 1892, se le voir retirer par ses commettants campinois comme sanction de ses trop audacieuses déclarations de la veille à Bruxelles. En effet, selon les commentaires recueillis à Turnhout par les journaux de la capitale, l'algarade du 21 février du représentant campinois produisit dans sa circonscription électorale une impression des plus défavorables ⁵⁶. Aussi, le 29 février, le bureau

⁵² Voir le discours de Frédéric DELMER dans sa brochure *Un mot de réponse à mes amis*, pp. 4-11.

⁵³ Sur le général baron Eugène-Oscar Jolly, voir : Colonel B. E. M. MERZBACH, « Une lignée de généraux belges, les Jolly », dans *la Belgique militaire*, 64^e année [n^o 3], n^o 2797 du 11 février 1934, pp. 66-76; *Galerie Nationale. Le Sénat belge en 1894-1898*, Bruxelles août 1897, pp. 338-340.

⁵⁴ Au moment du vote, il y avait 500 membres dans l'assemblée; que 182 d'entre eux seulement aient pris part à l'élection, faut-il y voir là, comme le fait Frédéric DELMER dans *Un mot de réponse (...)* (p. 12) un indice significatif du peu d'enthousiasme de la majorité de l'assistance à s'écarter définitivement de Nothomb ? Le manque de documents ne nous permet pas de trancher la question. Peut-être est-il cependant permis de supposer que dans ses décisions impératives et sans appel le comité central de la *Conservatrice* ait eu trop tendance à considérer son seul point de vue comme exclusif au détriment de celui plus nuancé de bon nombre de membres du cercle bruxellois.

⁵⁵ Sur la vie politique et sociale de Turnhout voir : S. H. SCHOLL, *De geschiedenis van de arbeidersbeweging in het arrondissement Turnhout vóór 1900*, Turnhout 1950; quelques indications aussi dans J. E. JANSSEN, *Turnhout en de Kempen in het raam der vaderlandsche en kerkelijke geschiedenis*, Turnhout 1946.

⁵⁶ Interviewé le 25 février 1892 par un collaborateur du *Courrier de Bruxelles*, le député catholique de Turnhout DIERCKX déclara : « Je puis vous affirmer que

de l'*Association Catholique* de Turnhout, vraisemblablement stimulé par la décision de la *Conservatrice* bruxelloise, se crut-il dans l'obligation de remercier Nothomb pour ses services passés et... futurs au Parlement, considérant que le député a par son attitude « brisé le trait d'union existant entre lui et ses électeurs qui lui retirent leur confiance »⁵⁷. A Turnhout cependant, à la suite de cette décision, on ne vit point de polémiques ni d'échanges de correspondance aigre-douce entre les intéressés comme ce fut le cas à Bruxelles, mais la sentence prit d'office force de loi et le successeur de Nothomb en tant que candidat aux futures législatives fut désigné aussitôt; on accorda la palme au baron (futur comte) Charles de Broqueville⁵⁸ qui entra du reste au Parlement en juin 1892, entamant là une brillante carrière politique.

Ainsi donc, Alphonse Nothomb, pour s'être expliqué de façon trop hardie, perdit en huit jours ce qu'il avait acquis au prix de trente ans d'effort. De président d'association et de représentant catholique il redevint (momentanément du moins⁵⁹) simple citoyen.

l'acte posé par M. Nothomb soulève un tollé général dans la Campine. Si en 1859 nous avons voté pour le ministre courageux de 1857, nous ne pouvons plus cette fois nous rallier à l'homme politique qui défend M. Janson, l'adversaire par excellence de toutes nos idées religieuses (...). C'est fini. Les catholiques de la Campine sont décidés à ne plus renouveler le mandat de M. Nothomb ». Le leader local Van Mal ira dans le même sens : « Je ne vois pas le moyen d'appuyer désormais M. Nothomb qui est en désaccord avec nous sur des questions d'une importance capitale. Nous serions ridicules si nous votions encore pour lui (...). Il doit se séparer de nous. Le désaccord est bien plus grand entre lui et ses électeurs de Turnhout qu'entre les catholiques de Bruxelles et leur président ». Voir ces deux interviews dans le *Courrier de Bruxelles*, n° 57 du 26 février 1892, (édition du soir), page 1, col. 6 : « A Turnhout »; voir aussi, dans cet ordre d'idées, une lettre de Turnhout adressée au *Patriote*, n° 58 du 27 février 1892, (troisième édition), page 2, col. 1 : « A Turnhout ».

⁵⁷ Voir le texte complet de cette sentence dans, notamment : Le *Courrier de Bruxelles*, n° 62-63 des 2-3 mars 1892, (édition du soir), page 2, col. 2-3; le *Journal de Bruxelles*, n° 64 du 4 mars 1892, (seconde édition), page 2, col. 1 : « L'incident Nothomb à Turnhout »; le *Patriote*, n° 63 du 3 mars 1892, (troisième édition), page 1, col. 6 : « A Turnhout ».

⁵⁸ Sur Charles de Broqueville voir *Biographie Nationale*, t. XXIX, Bruxelles 1956, col. 369-377 (article de L. DE LICHTERVELDE); voir aussi H. HAAG, « Le Comte Charles de Broqueville, 1860-1940 », dans la *Revue Générale Belge*, mai 1965, pp. 1-18, et D. RYELANDT, « Charles de Broqueville », dans *Industrie*, avril 1965, pp. 246-249.

⁵⁹ Renié à Turnhout en cette fin février 1892, Nothomb ne brigua nulle part ailleurs un mandat de parlementaire pour les élections générales du 14 juin 1892. Néanmoins, il rentra à la Chambre le mois suivant comme député d'Arlon où une élection partielle avait dû avoir lieu par suite du décès du député libéral Victor Tesch.

Par leur côté théâtral et leur importance, les déclarations de Nothomb ne pouvaient bien entendu laisser aucun journal indifférent. Loin de nous cependant le désir, dans la seconde partie de notre travail, de présenter dans le détail — voire même simplement énumérer — *tous* les arguments employés par *tous* les journaux dans leurs commentaires de l'incident⁶⁰. Ce serait dépasser les limites de l'étude et risquer de tomber dans l'anecdotique. Il nous a paru préférable de mettre uniquement en évidence les idées de base, les familles d'arguments qui se retrouvent le plus souvent dans les colonnes de la plupart des gazettes de fin février à fin mars 1892. Pour les besoins de la cause, nous considérerons donc la presse davantage comme « un grand journal » c'est-à-dire un tout uniforme, composé de plusieurs facettes différentes mais complémentaires, plutôt que comme une simple juxtaposition cloisonnée d'idées individuelles plus ou moins accentuées. À cet effet, nous étudierons tout d'abord la position des journaux catholiques et ensuite celle des journaux de gauche, libéraux ou socialistes⁶¹.

À la nouvelle de la déclaration du 21 février 1892 à la *Conservatrice*, les journaux catholiques sont de toute évidence véritablement pris de court et de... panique; mais leur devoir n'est-il pas de se ressaisir et de se mettre aussitôt à la plume ? « Avec un ensemble qu'on ne rencontre que dans les chœurs du théâtre de la Monnaie », comme dit la *Chronique*⁶², ces journaux vont tous y aller d'un solo

⁶⁰ Nous avons dépouillé les journaux suivants pour la période du 22 février au 31 mars 1892 :

Anvers : *L'Escaut*, *het Handelsblad*, *l'Opinion*, *le Précurseur*.

Bruges : *Le Journal de Bruges*, *la Patrie*.

Bruzelles : *L'Avenir Social*, *la Chronique*, *le Courrier de Bruxelles*, *l'Emancipation*, *l'Etoile belge*, *la Gazette*, *l'Indépendance*, *le Journal de Bruxelles*, *la Nation*, *les Nouvelles du Jour*, *le Patriote*, *le Peuple*, *la Réforme*, *le Soir*.

Charleroi : *La Gazette de Charleroi*, *le Journal de Charleroi*, *le Pays Wallon*, *l'Union de Charleroi*.

Gand : *Le Bien Public*, *la Frandre libérale*, *l'Impartial de Gand*, *le Journal de Gand*.

Liège : *La Gazette de Liège*, *la Meuse*.

Mons : *La Gazette de Mons*, *le Hainaut*, *le Journal de Mons*, *l'Organe de Mons*, *la Tribune*, *le Suffrage Universel* (ce dernier, d'après des extraits repris aux autres journaux).

Namur : *L'Ami de l'Ordre*, *la Lutte*, *l'Opinion libérale*.

Tournai : *Le Courrier de l'Escaut*, *l'Economie*, *la Vérité*.

⁶¹ Nous n'avons pas jugé nécessaire d'accorder une place à part dans notre étude de presse aux théories des journaux socialistes car ils sont tout d'abord peu nombreux et ensuite (comme on le verra) leurs prises de position sur l'incident Nothomb ne se distinguent guère de celles émises par leurs confrères libéraux.

⁶² *La Chronique*, n° 55 du 25 février 1892, page 1, col. 2 : « Bien comique ».

plus ou moins incisif pour dauber les incartades de Nothomb. Au niveau de ces réactions qu'on pourrait appeler « spontanées et immédiates » se retrouve tout un arsenal d'attaques à caractère plutôt sentimental que la presse de droite laisse tomber comme pour se soulager de ce qu'elle a sur le cœur, son comportement faisant penser ici, à plus d'un titre, à celui d'une meute déchaînée, lancée implacablement aux trousses de la victime à traquer. Pour ces journaux bien-pensants, en effet, Nothomb, par son algarade, vient de commettre un acte essentiellement négatif et choquant, « aussi étrange qu'inattendu »⁶³, « odieux et ridicule »⁶⁴, qui en tout cas, mérite d'être jugé sévèrement eu égard au mauvais exemple qu'il donne à la communauté catholique⁶⁵, et qui doit se terminer par l'éviction pure et simple de son auteur de la scène politique : « Qu'il s'en aille ! »⁶⁶. « Trahison ! », « lâcheté ! » sont les deux mots le plus fréquemment lancés à l'adresse du député de Turnhout, l'allégorie avec le chef d'armée qui abandonne ses fonctions au moment décisif étant ici de mise; « [Nothomb] ressemble à un général qui ayant mené son armée par des défilés inconnus au devant d'un ennemi qu'il sait ne pas pouvoir combattre, l'abandonnerait soudain à la veille de la bataille, dans cette fausse position et tendrait la main au général ennemi » déclare le *Courrier de Bruxelles*⁶⁷; « Il y a dans le code militaire des expressions précises et énergiques pour qualifier de tels actes : désertion devant l'ennemi » pense le *Bien Public* de Gand⁶⁸. La presse de droite ne ménage donc pas ses griefs à l'égard de Nothomb et encore moins la manière de les exprimer; personne ne prend ouvertement sa défense, pas même l'*Avenir Social* de Bruxelles⁶⁹ ni le *Pays*

⁶³ La *Gazette de Liège*, n° 45 du 22 février 1892, page 1, col. 4.

⁶⁴ Le *Courrier de Bruxelles*, n° 55 du 24 février 1892, (édition du soir), page 1, col. 6.

⁶⁵ Le *Bien Public*, n° 54 du 23 février 1892, page 1, col. 2.

⁶⁶ L'*Union de Charleroi*, n° 53 du 22 février 1892, page 1, col. 4 : « Un incident déplorable à l'Association Conservatrice de Bruxelles ».

⁶⁷ Le *Courrier de Bruxelles*, n° 56 du 25 février 1892, (édition du soir), page 1, col. 4 : « Chez M. Nothomb ».

⁶⁸ Le *Bien Public*, n° 54 du 23 février 1892, page 1, col. 2. Font aussi appel à la même comparaison, à quelques mots près : L'*Ami de l'Ordre*, n° 53 du 23 février 1892, page 2, col. 3; l'*Impartial de Gand*, n° 55 du 23 février 1892, page 1, col. 3 : « La démission de M. Nothomb »; l'*Union de Charleroi*, n° 53 du 22 février 1892, page 1, col. 4 : « Un incident déplorable à l'Association Conservatrice de Bruxelles ».

⁶⁹ L'*Avenir Social*, n° 9 du 28 février 1892, page 1, col. 2, parle de la « démission bruyante et maladroite de M. Nothomb », et se permet quelques vers à ce propos :

Wallon de Charleroi⁷⁰ pourtant ouverts aux idées progressistes. Ce qui n'empêche cependant pas les feuilles droitières, et parmi elles certaines de celles-là même qui se montrent les plus intransigeantes, de rappeler néanmoins tout ce que le parti catholique doit à Nothomb⁷¹; « C'est précisément parce que c'est un homme de valeur, écrit l'*Union de Charleroi*, parce qu'il occupait une position marquante dans le parti que sa désertion soulève une plus vive réprobation »⁷². Sans doute, par ce *cuique suum*, les journaux catholiques veulent-ils faire la part des choses mais aussi et surtout se montrer magnanimes et objectifs dans leurs jugements afin de répondre à leurs confrères libéraux qui (comme nous le verrons plus loin) les taxaient précisément d'étroitesse d'esprit et de manque de compréhension.

À droite cependant, une gazette est particulièrement peu à l'aise et cache mal son embarras, nous voulons parler du *Journal de Bruxelles*; non seulement c'est l'organe officieux du Gouvernement — et, à ce titre, il doit déjà plus que tout autre peser ses affirmations — mais, de plus, Nothomb fait partie de son conseil d'administration. Après avoir gardé le silence pendant plusieurs jours après le 21 février, silence remarqué et commenté par ses confrères⁷³, le *Journal*

« Ce Nothomb tombant dans la tombe
Est dépecé par m' sieu Jourdain
Auquel ce soin, de droit, incombe.
A Nothomb tombant dans la tombe
Janson dit : « Je m' brosse le lombe »
Et l' public : « Quel joli serein
Ce Nothomb tombant dans la tombe ». (*Idem*, page 2, col. 3).

⁷⁰ « Nous ne nous chargerons certes pas d'innocenter M. Nothomb, ni même de plaider pour lui les circonstances atténuantes. On ne saurait condamner trop sévèrement l'acte par lequel il vient probablement de clore sa vie politique » — *Le Pays Wallon*, n° 54 du 24 février 1892, page 1, col. 4 : « M. Nothomb ».

⁷¹ « Nothomb, dont les services ne peuvent s'oublier en un jour (...) » — *Le Courrier de l'Escaut*, n° 48 du 26 février 1892, page 2, col. 1 : « Chez M. Nothomb ».

« Bien qu'en dissidence ouverte avec M. Nothomb sur un point précis et récent, n'oublions pas l'auteur de la loi des Couvents, le chef vaillant et superbe de courage et d'audace du 7 septembre 1884, l'éloquent défenseur de nos libertés religieuses et politiques à la Chambre » — *La Patrie*, n° 61 du 1 mars 1892, page 1, col. 2; « M. Nothomb, qui a rendu au pays de si longs et si beaux services (...) » — *La Gazette de Liège*, n° 45 du 22 février 1892, page 1, col. 4.

⁷² *L'Union de Charleroi*, n° 62 du 2 mars 1892, page 2, col. 1.

⁷³ « Le *Journal de Bruxelles* se tait, ce qui est une attitude comme une autre quand on est embarrassé » — *Le Courrier de l'Escaut*, n° 46 du 24 février 1892, page 1, col. 4 : « M. Nothomb et la presse ».

« Seul, dans la presse conservatrice, le *Journal de Bruxelles* se tait sur le cas de M. Nothomb (...). Le *Journal* est un fonctionnaire. Il se tait sans doute

de Bruxelles risquera quelques mots timides : « Sa démission peut s'expliquer sans doute, écrit-il, mais M. Nothomb nous permettra de le lui dire avec la franchise qu'autorisent notre respect même et notre affection pour lui, nous regrettons la manière dont il a cru devoir faire intervenir M. Janson en cette affaire; son accord passager avec le tribun radical (...) ne nous paraît pas justifier l'attitude inattendue qu'il a prise vis-à-vis de ce dernier »; et comme pour se faire pardonner de son audace, le quotidien bruxellois va de suite rectifier son tir en déplorant profondément la violence des attaques dont Nothomb est l'objet chez les chroniqueurs de droite : « ne peut-on donc pas, comme nous le faisons, continue-t-il, accuser son désaccord avec M. Nothomb (...) sans recourir à des mots blessants, sans faire pleuvoir sur lui avec colère une véritable avalanche d'injures (...) ? Il y a là une ingratitude et une absence de générosité dont nous ne voulons pas être complice »⁷⁴; et le *Journal de Bruxelles* de mettre par là un terme à ses commentaires; il se contentera, dans les jours suivants, d'être le bulletin autorisé des questions et des réponses dans la polémique entre Nothomb et la *Conservatrice*⁷⁵.

Néanmoins, lorsqu'on s'attache à découvrir la position des journaux catholiques sur toute cette affaire, l'intérêt ne consiste pas à affirmer simplement que l'on rencontre, à l'égard de Nothomb, une opposition systématique, mais réside davantage dans la manière dont cette opposition prend corps. La presse catholique a deux grands re-

sur l'ordre de l'intéressé » — Le *Patriote*, n° 56 du 25 février 1892, (troisième édition), page 2, col. 1 : « Un silence tristement significatif ».

⁷⁴ Le *Journal de Bruxelles*, n° 57 du 26 février 1892, (seconde édition), page 1, col. 3.

Cette leçon de tact et de courtoisie donnée par le *Journal de Bruxelles* à la presse de son parti fut loin de plaire à tous ceux qu'elle visait; le *Courrier de Bruxelles*, n° 58 du 27 février 1892, (édition du soir), page 2, col. 4, considère que « le *Journal de Bruxelles* paraît envisager le fait avec beaucoup trop de sérénité »; la *Gazette de Liège*, n° 49 du 26 février 1892, page 2, col. 1, déclare : « Nous ne pouvons admettre que devant un coup de tête de ce genre, on réserve surtout ses critiques à ceux qui blâment, fut-ce avec amertume, une défection inopinée aussi fâcheuse »; le *Patriote*, n° 58 du 27 février 1892, (troisième édition), page 2, col. 1 : « Enfin ! », parle dans le même sens : « Après s'être tu pendant trois jours, venir morigéner ceux qui ont fait leur devoir, c'est d'un fameux toupet ».

⁷⁵ A ce stade des commentaires, il nous faut signaler l'attitude assez singulière du journal catholique de Mons, le *Hainaut*, qui, le même jour et en l'espace de deux colonnes, approuve « complètement » les idées du *Journal de Bruxelles* et ensuite celles diamétralement opposées de la *Gazette de Liège*; Cfr le *Hainaut*, n° 48 du 27 février 1892, page 1, col. 4-5. Cette remarque valait la peine d'être faite car le comportement incertain du *Hainaut* est le seul en son genre rencontré dans notre dépouillement des journaux de droite qui, tous, ont sur l'affaire Nothomb-Janson une opinion bien arrêtée.

proches à formuler contre le président démissionnaire; le premier est plutôt d'ordre formel, le second par contre est essentiel *sensu stricto*.

Qu'il agisse du *Bien Public*, de l'*Avenir Social*, de la *Gazette de Liège* ou d'autres journaux encore, aucun ne peut admettre que Nothomb ait donné à son désistement le caractère d'une surprise et qu'il ait agi sous forme d'un coup de théâtre; on reproche moins à l'intéressé d'avoir présenté sa démission que la manière dont il l'a faite et le moment choisi à cet effet; pourquoi le ministre d'Etat n'a-t-il pas au préalable averti ses collègues de ses intentions? Pourquoi a-t-il claqué aussi bruyamment la porte en sortant⁷⁶? Pourquoi n'est-il pas parti plus tôt, à l'origine du débat sur la révision constitutionnelle par exemple⁷⁷? Autant d'énigmes auxquelles les journaux catholiques ne trouvent pas de réponse valable!

Mais ce reproche formel n'est rien à côté de celui se rapportant à l'éloge que le vieil homme d'Etat catholique a fait de Paul Janson, du haut de la tribune de la *Conservatrice*. Que Nothomb soit partisan du suffrage universel, c'est son affaire, qu'il ait agi sans crier gare,

⁷⁶ « S'il [Nothomb] se sentait devenu plus Jansonien que catholique, il pouvait se retirer discrètement, sans éclat, d'un cercle politique dont il ne partageait plus les préférences et les aspirations. Quoi de plus simple que de prévenir le bureau et de ne point assister à la séance? » — *Le Bien Public*, n° 54 du 23 février 1892, page 1, col. 2.

« Il pouvait quitter sans éclat la présidence de l'Association, si tel lui paraissait être son devoir » — *L' Avenir Social*, n° 11 du 13 mars 1892, page 3, col. 1.

« Si M. Nothomb s'était contenté d'avertir ses amis qu'il était dans ses intentions de démissionner (...), s'il s'était retiré sans éclat, personne n'aurait fait grand bruit » — *La Gazette de Liège*, n° 52 du 1 mars 1892, page 1, col. 4 : « Politique belge ».

« On avertit ses collègues, on se retire discrètement » — *L'Impartial de Gand*, n° 67 du 7 mars 1892, page 1, col. 4 : « Un dernier mot ».

« M. Nothomb aurait dû comprendre qu'il convenait de s'en aller sans bruit. Il a cherché au contraire à attirer l'attention publique (...). Et pour que son esclandre eut plus de retentissement, il a caché ses intentions, il n'a averti personne. C'est réellement inqualifiable » — *L'Union de Charleroi*, n° 59 du 28 février 1892, page 1, col. 4-5.

⁷⁷ *Le Courrier de Bruxelles*, n° 56 du 25 février 1892, (édition du soir), page 1, col. 4 : « Chez M. Nothomb », admet que la démission de Nothomb « eut été pleinement loyale et honnête si elle était venue plus tôt »; il affirme que le ministre d'Etat aurait dû résigner ses fonctions en février 1891 lorsque la question du ralliement à la révision fut portée à l'ordre du jour de la *Conservatrice* : « C'est ce jour-là, que M. Nothomb, pour agir en toute loyauté, eut dû donner sa démission, car ce jour-là bien plus qu'aujourd'hui il était en désaccord avec l'Association. Mais non, il a conservé sa présidence et a usé du poids que lui donnait cette position pour entraîner l'Association aussi loin que possible dans la voie révisionniste » [*Idem*, n° 66 du 6 mars 1892, (édition du soir), page 1, col. 3 : « Les déclarations de M. Nothomb ».]

c'est triste mais non encore tragique⁷⁶, mais qu'il ait jugé bon de dresser une couronne de lauriers en l'honneur du « Gros Paul », voilà qui, pour la presse de droite, ne peut laisser place à aucun « oui, mais... » justificatif. On touche ici le motif essentiel de l'acharnement des journaux catholiques à combattre Nothomb. Pour eux tous, en effet, Paul Janson est l'incarnation vivante et parfaite du Mal, dont la seule présence suffit à stimuler la lutte pour la bonne cause; Janson c'est « l'ennemi de Dieu et du Roi, de la Société et de la Patrie, l'athée, le socialiste »⁷⁹, c'est « ce gros mangeur de moines (...), trait d'union entre le radicalisme et le socialisme républicain »⁸⁰, c'est « la personnification complète des principes révolutionnaires, antimonar-chiques et antireligieux »⁸¹, etc... etc... Comment, dès lors, un catholique influent peut-il s'aboucher avec pareil Antéchrist et lui tailler une singulière réclame électorale ? Les feuilles catholiques en arrivent ainsi à penser que Nothomb a commis non seulement une erreur politique, mais aussi et surtout une faute morale, presque un péché, au sens le plus profond du terme.

Poursuivant plus en avant son analyse, la presse conservatrice va, si l'on veut, dépasser le stade des personnalités pour s'interroger sur ce qui, à ses yeux, forme la quintessence même de l'égarement de l'ex-président. Nonobstant le côté naïf⁸² et illusoire⁸³ des déclarations du 21 février, la première grande faute de Nothomb est d'avoir placé ses convictions personnelles, sur une question bien précise, au-dessus du drapeau de son parti; or, si les catholiques constituent en Belgique un groupe puissant et homogène c'est précisément parce qu'ils ont su faire bloc autour d'un programme commun basé

⁷⁶ « Est-ce parce qu'il a convenu à un homme politique de se retirer un peu à l'écart avec trop de cérémonial, qu'il nous faudra lever les bras au ciel et nous lamenter ? » — *La Gazette de Liège*, n° 52 du 1 mars 1892, page 1, col. 4 : « Politique belge ».

⁷⁹ *La Patrie*, n° 54 du 23 février 1892, page 1, col. 3 : « M. Nothomb et M. Janson ».

⁸⁰ *Le Bien Public*, n° 54 du 23 février 1892, page 1, col. 3.

⁸¹ *L'Union de Charleroi*, n° 59 du 28 février 1892, page 1, col. 4.

⁸² « Rêver (...) une alliance des démocrates catholiques et des progressistes a été la naïveté de M. Nothomb » — *L'Avenir Social*, n° 11 du 13 mars 1892, page 3, col. 1 : « En réponse à la *Nation* ».

⁸³ « Il [Nothomb] voudrait cette chimère que (...) les partis s'évanouissent, la vie politique du pays s'arrêtât, que la préoccupation unique des électeurs, des Chambres, du Gouvernement, fût la formule de révision, chacun — selon ses préférences électorales — votant qui pour les partisans, qui pour les adversaires du suffrage universel, sans autre préoccupation d'aucune sorte. Il faut une dose d'illusion bien forte pour expliquer pareille pensée » — *L'Impartial de Gand*, n° 67 du 7 mars 1892, page 1, col. 3 : « Un dernier mot ».

exclusivement sur la défense et l'indépendance de l'Eglise et des libertés religieuses. « Au dessus des dissentiments possibles sur des points de politique, écrit le *Courrier de Bruxelles*, il y a des principes et des intérêts supérieurs qui doivent nous interdire toute alliance avec des adversaires acharnés de l'Eglise et nous commandent de les écarter des assemblées politiques et des fonctions publiques (...). Nothomb l'a méconnu, c'est-à-dire qu'il a oublié ce qu'il y a de fondamental dans la lutte »⁸⁴. Ces phrases résument en quelque sorte le mobile profond du courroux de la droite à savoir que Nothomb a subordonné le principal à l'accessoire, qu'il ne s'est occupé que du côté purement politique d'un problème bien limité au détriment de la défense des valeurs religieuses, cette charpente de l'homogénéité du parti catholique, cette clef de voûte qui ne peut souffrir la moindre alliance avec les ennemis de la Vérité, ici, en l'occurrence, Paul Janson⁸⁵. « Tous, nous devons être plus catholiques et moins politiques » dira encore le *Courrier de Bruxelles*⁸⁶. Qu'advierait-il, en effet, d'un parti si chacun avait le droit d'en sortir « parce que, sur un point de détail même important, la majorité ne pense pas comme lui ? »⁸⁷.

Que tout ceci, pensent toujours les droitiers de la presse, n'amène cependant pas à conclure à l'esprit d'intransigeance au sein du parti catholique; « notre parti, imprime le *Patriote*, a toujours laissé à ses adhérents une grande liberté d'opinion, il demande à tous, mais avant tout, au-dessus de tout, un indéniable attachement à la défense des libertés civiles et religieuses »⁸⁸. Et c'est ici l'occasion, pour les journaux en question, de rappeler avec une certaine ironie que, moins que quiconque, Nothomb n'a pas à se plaindre de l'intolérance et du sectarisme outrancier de son parti car depuis tout un temps il fut

⁸⁴ Le *Courrier de Bruxelles*, n° 66 du 6 mars 1892, (édition du soir), page 1, col. 4 : « Les déclarations de M. Nothomb ».

⁸⁵ « On regrettera de voir [Nothomb] (...) sacrifier à un sentiment personnel assurément respectable, mais étroit et peu partagé, l'intérêt général de cette grande cause de l'union des Conservateurs, et ce drapeau catholique, dont il fut en tant de rencontres l'énergique et vaillant champion » — *La Gazette de Liège*, n° 45 du 22 février 1892, page 1, col. 4.

« Placé entre ses devoirs de catholique et ses devoirs de démocrate, il [Nothomb] a vraiment montré un peu trop de désinvolture vis-à-vis des grands principes communs à tout notre parti et supérieurs à de passagères divergences » — *L'Impartial de Gand*, n° 57 du 25 février 1892, page 1, col. 3 : « Le coup de tête M. Nothomb ».

⁸⁶ Le *Courrier de Bruxelles*, n° 57 du 26 février 1892, (édition du soir), page 1, col. 3.

⁸⁷ *La Gazette de Liège*, n° 49 du 26 février 1892, page 2, col. 1 : « L'incident Nothomb ».

⁸⁸ Le *Patriote*, n° 54 du 23 février 1892, (troisième édition), page 1, col. 2 : « A propos d'un déplorable incident ».

régulièrement réélu à Turnhout uniquement par fidélité au drapeau, alors qu'en somme ses théories politiques étaient loin de rallier les sympathies et l'assentiment général de ses électeurs⁸⁹.

Une autre erreur de Nothomb, déclarent également ces mêmes journaux, est d'avoir mal compris et mal interprété la notion de démocratie; n'a-t-il pas oublié « qu'avant d'avoir le droit d'être démocrate, on a le devoir d'être conservateur ? »⁹⁰; cette phrase laconique de l'*Impartial de Gand* ne symbolise-t-elle pas à elle seule la grande peur de toute la presse traditionaliste belge de l'époque ?

Les journaux de droite, après s'être abandonnés à la colère et à l'indignation, après avoir contrôlé ces sentiments et tenté de les justifier, vont également se placer sur un plan supérieur — moins passionnel si l'on veut — et s'efforcer de tirer la leçon de l'incident.

Alors que jusqu'ici la presse de Bruxelles et celle de province étaient en parfaite communauté d'idées pour critiquer l'événement de l'heure, au moment de tirer la morale et de conclure, on assiste à une cassure assez nette entre les deux groupes de quotidiens. Les journaux droitiers de la capitale (nous pensons surtout ici au *Courrier de Bruxelles* et au *Patriote*) sont de toute évidence plus embarrassés que leurs confrères régionaux par le coup de Trafalgar de Nothomb; l'incident est au départ une affaire bruxelloise, préjudiciable avant tout à l'intérêt catholique local puisqu'en somme, qu'il s'en défende ou non, Nothomb a pour le moins risqué de faciliter aux yeux du corps censitaire la position électorale de la partie adverse et plus spécialement celle de son leader Paul Janson, tête de liste des radicaux de l'endroit. Pareille situation, la presse catholique de Bruxelles l'a plus que toute autre vivement ressentie, elle qui, tout en donnant

⁸⁹ Certains journaux de droite rappellent à ce propos que Nothomb n'a dû sa réélection à Turnhout qu'à des influences extérieures à celles de sa circonscription politique campinoise :

« A Turnhout, depuis longtemps, on ne supportait qu'avec peine M. Nothomb, notamment à cause de ses idées militaristes, et s'il a encore été candidat en 1888, il ne peut pas ignorer à quelle pression il le doit » — *L'Ami de l'Ordre*, n° 71 du 12 mars 1892, page 3, col. 1.

« Pour nous, Nothomb est depuis longtemps le modèle des courtisans en titre ou sans titre (...). C'est à voir maintenant si les électeurs de Turnhout seront contents de tout cela et s'ils ne lui infligeront pas en 1892 la punition à laquelle en 1888, il n'a échappé que grâce aux plus hautes influences » — *Le Courrier de Bruxelles*, n° 55 du 24 février 1892, (édition du soir), page 2, col. 6 : « Lettre d'Anvers ».

Même remarque dans : *le Bien Public*, n° 59 du 28 février 1892, page 1, col. 2 : « Intolérance »; le *Patriote*, n° 54 du 23 février 1892, (troisième édition), page 1, col. 3 : « A propos d'un déplorable incident ».

⁹⁰ *L'Impartial de Gand*, n° 57 du 25 février 1892, page 1, col. 3 : « Le coup de tête de M. Nothomb ».

le ton au pays, doit aussi et surtout — à quatre mois des élections législatives de juin 1892 — mener le bon combat dans son propre fief. Aussi, sa mission consistera-t-elle à affirmer que malgré les déclarations d'un politicien isolé, les électeurs conservateurs bruxellois sauront faire leur devoir et se présenter en rempart devant l'ennemi Janson et ses troupes. En écrivant que « la démonstration de M. Nothomb n'amènera pas un électeur catholique à M. Janson »⁹¹, le *Patriote* braque sa lunette exactement sur l'objectif à atteindre : rendre confiance, par une sorte d'autosuggestion, à la masse flottante des votants du lieu dont l'attachement aux principes conservateurs risquait d'être ébranlé par le spectacle auquel on vient d'assister.

La presse de province, quant à elle, vise moins, semble-t-il, à minimiser la portée de l'incident, ou, tout au moins, n'a-t-elle pas comme mission essentielle et urgente de (qu'on nous pardonne l'expression) « sauver les meubles » ! Bien sur, à Gand avec le *Bien Public* comme à Liège avec la *Gazette de Liège* on s'efforce aussi de prêcher que le parti conservateur, dans son ensemble, sortira intact de la drôle de guerre qui vient d'avoir lieu, voire même grandi et fortifié⁹², mais cet enthousiasme verbal de quelques quotidiens n'empêche pas certains autres confrères de province d'écrire précisément que Nothomb a « probablement perdu le parti catholique à Bruxelles »⁹³, qu'il peut « compromettre la prochaine campagne électorale »⁹⁴, ou encore que c'est grâce à lui que Janson risque d'entrer par la grande porte à l'assemblée constituante consécutive au scrutin de juin⁹⁵. Ainsi donc, en province, on en arrive à affirmer ce que justement à Bruxelles on veut à tout prix passer sous silence. Cette dualité valait la peine d'être mise en évidence d'autant plus que — et ceci explique sans doute ce qui précède — quelques feuilles régionales vont se servir des circonstances présentes comme d'un révélateur pour attaquer ouvertement la politique catholique des milieux de la capitale, qui, pensent-elles, ont la manie de toujours tout ordonner sans jamais

⁹¹ Le *Patriote*, n° 54 du 23 février 1892, (troisième édition), page 1, col. 2 : « A propos d'un déplorable incident ».

⁹² « Si l'incident dont on parle a eu un résultat quelconque c'est à coup sur celui de mettre en relief l'homogénéité des catholiques belges, fermement résolus à se grouper en rangs serrés autour de leur vieux drapeau et à ne pas accorder à la franc-maçonnerie le périlleux avantage d'une trêve ou même d'un simple armistice » — Le *Bien Public*, n° 78 du 18 mars 1892, page 1, col. 2.

« Loin d'amoindrir les forces, cet événement ne fera que consolider le lien de solidarité existant entre les soldats » — La *Gazette de Liège*, n° 52 du 1 mars 1892, page 1, col. 4 : « Politique belge ».

⁹³ *L'Ami de l'Ordre*, n° 53 du 23 février 1892, page 2, col. 3.

⁹⁴ *L'Escaut*, n° 56 du 25 février 1892, page 1, col. 3.

⁹⁵ *L'Union de Charleroi*, n° 54 du 23 février 1892, page 2, col. 1.

demander l'avis des provinces et veulent transformer les Représentants en élus indépendants de leurs circonscriptions électorales. Ces théories sont défendues notamment par le véhément *Ami de l'Ordre* de Namur qui se demande s'il est honnête « d'aller briguer les suffrages des électeurs avec l'intention de faire ensuite à Bruxelles précisément le contraire de ce que demandent ces électeurs »⁹⁶; c'est également le raisonnement de l'*Escaut* d'Anvers pour qui la cause principale de la triste fin de Nothomb « c'est qu'il s'est toujours tenu loin de ses électeurs. S'il s'était inspiré de ses mandataires, sans lesquels après tout il ne serait rien, il aurait conservé jusqu'au bout son autorité et son prestige »⁹⁷. La *Patrie* de Bruges abonde dans le même sens lorsqu'elle imprime que « la vie à Bruxelles, menée loin des aspérités de la lutte de tous les jours qu'ont à soutenir les travailleurs de la politique active et positive, exerce une influence bien débilitante même sur les plus robustes constitutions politiques (...). Jamais dans les vaillantes provinces qui sont la force du parti conservateur belge, il ne se rencontrera un homme pour suivre cette politique de duperie et de suicide »⁹⁸.

La presse de gauche, libérale ou socialiste, ne pouvait elle non plus, et pour cause, passer à côté des incartades d'Alphonse Nothomb. Bien au contraire, pour la circonstance, elle va sortir sa plume des grands jours, celle-là même qui, à la longue, risquait de s'oxyder sur des lieux communs cent fois ressassés, et va sonner l'hallali autour de l'incident de la *Conservatrice*.

Il convient toutefois de dire ici qu'au stade des réactions « spontanées et immédiates » — pour reprendre notre expression de plus haut — le journal de gauche, considéré dans son essence même, se montre plus libre, plus indépendant dans ses affirmations par rapport à celles de ses propres confrères de même couleur (nonobstant la question des divisions entre feuilles doctrinaires et progressistes) que ne l'est son homologue de droite vis-à-vis de ses semblables, moins décontracté dans ses dires et sans doute plus respectueux de la pensée du groupe. Autrement dit, l'opposition générale de tous les journaux catholiques (mis à part le *Journal de Bruxelles*) à l'attitude du président démissionnaire ne produira pas, en guise de contrepoids, dans

⁹⁶ *L'Ami de l'Ordre*, n° 71 du 12 mars 1892, page 3, col. 1. Sur ces théories du quotidien de Namur, voir notre article : « L'antirévissionnisme des années 1890-1893; un cas d'application dans le journal namurois 'L'Ami de l'Ordre' », dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. XLIV, 1966, n° 4, pp. 1187-1198.

⁹⁷ *L'Escaut*, n° 69 du 9 mars 1892, page 1, col. 3.

⁹⁸ *La Patrie*, n° 54 du 23 février 1892, page 1, col. 3 : « M. Nothomb et M. Janson ».

les gazettes de l'opinion adverse un parallélisme aussi unanime mais *en faveur* cette fois de l'intéressé comme on pourrait assez normalement le croire à première vue, étant donné la nature de l'affaire en cause et eu égard au principe sacré de la polémique journalistique de l'époque selon lequel l'essentiel consiste moins à chercher la vérité qu'à revêtir sa prose de blanc parce que celle de l'adversaire est de noir parée.

Un premier groupe de journaux libéraux se montre entièrement conquis par le comportement de Nothomb, aucun mot n'est assez fort pour féliciter l'homme d'Etat. Tandis que l'*Indépendance* chante bien haut l'esprit « de franchise, de loyauté, de crânerie »⁹⁹ du député de Turnhout, que le *Journal de Mons* porte aux nues son trait « d'admirable probité politique »¹⁰⁰ et que la *Lutte* de Namur va jusqu'à parler « d'excès d'honnêteté »¹⁰¹, dans le même ordre d'idées la *Nation* pense qu'il n'y a « pas un homme de bon sens »¹⁰² qui ne doive donner raison au héros du jour, l'*Opinion libérale* de Namur se réjouit de constater une « pareille audace »¹⁰³, et la *Réforme* ne se sent plus devant une aussi catégorique « revendication d'indépendance »¹⁰⁴ de la part d'un honnête catholique qui, trop longtemps, a dû immoler à la discipline de son parti des aspirations démocratiques fort anciennes¹⁰⁵. L'enthousiasme est également délirant chez les socialistes qu'il s'agisse du *Peuple* insistant sur l'aspect vraiment « chevaleresque »¹⁰⁶ des déclarations en cause, ou du belliqueux *Suffrage Universel* de Léon Defuisseaux¹⁰⁷ pour qui la bravoure de Nothomb n'a d'égal que

⁹⁹ L'*Indépendance*, n° 69 du 9 mars 1892, (deuxième édition), page 1, col. 6. L'*Indépendance*, bien que considérée à l'époque comme un des « grands » de la presse belge, se montre néanmoins très réservée dans ses commentaires relatifs à l'incident de la *Conservatrice*; elle se contentera pratiquement d'aller interviewer Nothomb et Janson sans prendre catégoriquement ni abondamment position.

¹⁰⁰ « (...) absolument en dehors des pratiques habituelles des politiciens » — Le *Journal de Mons*, n° 55 du 24 février 1892, page 1, col. 3.

¹⁰¹ La *Lutte*, n° 56 du 26 février 1892, page 1, col. 2 : « Chronique ».

¹⁰² La *Nation*, n° 54 du 23 février 1892, (Edition B), page 1, col. 4 : « M. Nothomb ».

¹⁰³ « (...) dans un parti où l'on reçoit le mot d'ordre de l'Archevêché, où nul n'agit de son propre gré » — L'*Opinion libérale*, n° 55 du 24 février 1892, page 1, col. 1 : « Franche attitude de M. Nothomb ».

¹⁰⁴ La *Réforme*, n° 58 du 27 février 1892, (C. Edition du soir), page 1, col. 2 : « Nos partis politiques ».

¹⁰⁵ *Idem*, n° 55 du 24 février 1892, (C. Edition du soir), page 1, col. 2 : « La dislocation cléricale ».

¹⁰⁶ Le *Peuple*, n° 54 du 23 février 1892, page 1, col. 5.

¹⁰⁷ Sur Léon Defuisseaux voir : *Galerie Nationale. La Chambre des Représentants en 1894-1895*, Bruxelles janvier 1896, pp. 283-284.

— précisément — le courage de Defuisseaux qui abandonna son poste de parlementaire en 1881 pour rester, lui-aussi, fidèle à sa conscience¹⁰⁸.

Mais ces commentaires élogieux (et ici apparaît cette dualité dont nous parlions plus haut entre journaux catholiques et libéraux quant à la manière de « penser » le cas Nothomb) ne sont cependant pas partagés par l'ensemble des journaux de gauche. Moins naïf — si l'on peut dire — un second groupe de quotidiens libres penseurs adopte en la circonstance une attitude plus réservée, voire même franchement sceptique ! Certes, ces journaux veulent bien admettre que l'ex-président de la *Conservatrice* a manifesté une certaine bravoure¹⁰⁹ ou encore que personne ne pourra le taxer d'avoir manqué de franchise¹¹⁰, mais ils n'en restent pas là ; ils avouent ne pas très bien comprendre la portée exacte de l'incident et, en tout cas, se gardent bien de l'avalier comme du pain bénit. Ainsi, par exemple, la *Chronique*, qui, ravalant la question au niveau des querelles idéologiques, estime qu'avant d'être partisan du suffrage universel, Nothomb « est plus encore fils soumis de l'Eglise et sujet dévoué du Pape ; il n'est donc pas question de le tenir pour un progressiste »¹¹¹. A l'*Etoile belge*, à la *Gazette* de Bruxelles, à la *Flandre libérale* de Gand, chez les doctrinaires comme chez les progressistes, on s'explique aussi difficilement pareil accès d'indépendance, on s'interroge. N'est-ce pas là une simple manœuvre électorale¹¹² ? Nothomb n'a-t-il pas travaillé de concert avec Beernaert¹¹³ ? Ne vise-t-il pas une place dans un

¹⁰⁸ « (...) L'acte posé par M. Nothomb l'honore profondément. Nous aimons à y revenir. Nous croyons que plus on donnera de publicité à ce trait d'honnêteté politique, plus on a de chance de lui trouver des admirateurs et surtout des imitateurs » — *Le Suffrage Universel*, cité par l'*Ami de l'Ordre*, n° 70 du 11 mars 1892, page 2, col. 5.

En 1881, Léon Defuisseaux, alors député de Mons, démissionna de la Chambre des Représentants « pour protester contre l'hostilité des chefs de son parti à l'endroit du suffrage universel dont il était partisan » (C. RENARD, *La Conquête du suffrage universel en Belgique*, Bruxelles 1966, p. 48).

¹⁰⁹ « Le cas [Nothomb] est intéressant. D'abord parce qu'il est rare : il n'y a pas encore beaucoup d'hommes qui puissent se vanter d'avoir ainsi heurté de front leur parti. Puis, il est la manifestation d'une certaine bravoure. On ne se met pas volontiers dans une situation fausse, avec la presque certitude d'être traité de renégat, sans avoir des arguments à faire valoir » — *La Chronique*, n° 68 du 10 mars 1892, page 1, col. 1 : « Encore lui ! ».

¹¹⁰ *L'Etoile belge*, n° 66 du 6 mars 1892, (deuxième édition du soir), page 1, col. 5 : « Les explications de M. Nothomb ».

¹¹¹ *La Chronique*, n° 53 du 23 février 1892, page 1, col. 1 : « M. Nothomb ».

¹¹² *L'Etoile belge*, n° 54 du 23 février 1892, (deuxième édition du soir), page 1, col. 5 : « Un coup de tête ».

¹¹³ *La Gazette*, n° 57 du 26 février 1892, page 1, col. 2 : « Le héros du jour ».

éventuel cabinet d'affaires ou ministère de dissolution au cas où il faudrait en arriver à pareille solution par suite de l'imbroglio de la révision¹¹⁴ ? Autant d'hypothèses à ne pas dédaigner, l'avenir seul pouvant en pareil cas fournir la clef de l'énigme¹¹⁵ !

Mais, enthousiastes ou prudents, réjouis ou circonspects, ces journaux de gauche vont avant tout s'emparer de ce Nothomb brûlant ses vaisseaux comme d'une occasion d'exception pour attaquer, dans un chorus unanime cette fois, l'intransigeance du parti conservateur. Le député de Turnhout devient donc ici un instrument utile, on dirait volontiers un produit de consommation ! En effet, mise à part une salve de boulets rouges tirée gaillardement sur leurs confrères catholiques, dont ils se réjouissent de voir l'embarras dans lequel la situation présente les a plongés, les quotidiens de gauche n'ont pas assez de toutes leurs forces pour insister sur ce qu'ils se plaisent à appeler le sectarisme de la droite, parti du mot d'ordre « où l'on n'a d'autres opinions que celles qui sont tolérées par le Vatican »¹¹⁶, parti de l'intolérance où « la moindre divergence de vues d'un homme politique entraîne l'excommunication majeure »¹¹⁷, où chaque individu doit être « comme un cadavre : *Perinde ac cadaver* »¹¹⁸, parti de la pensée commune « qu'on est tenu d'observer, même si on ne comprend pas »¹¹⁹. Veut-on une preuve tranchante de ce rigorisme outrancier ? Pourquoi est-ce le comité *seul* de l'*Association Conservatrice* de Bruxelles et, à sa remorque, celui du *Cercle Catholique* de Turnhout qui ont décidé du sort de Nothomb sans même réunir une assemblée générale de tous les membres pour discuter des sanctions à prendre, sans même donner à celui qu'il s'agissait de frapper l'occasion de se défendre devant son ancien public ? Voilà bien « le système turc du lacet appliqué à la politique »¹²⁰, « en aucun pays on ne condamne un homme sans l'entendre »¹²¹. Poursuivant sur leur lancée, les gazet-

¹¹⁴ *La Flandre libérale*, n° 58 du 27 février 1892, page 1, col. 4.

¹¹⁵ Nous reviendrons plus en détail sur ces hypothèses dans les pages suivantes lorsque nous essaierons de délimiter la portée exacte (?) des intentions d'Alphonse Nothomb.

¹¹⁶ *La Chronique*, n° 56 du 26 février 1892, page 1, col. 3 : « Petite chronique. Il est fou ! ».

¹¹⁷ *La Flandre libérale*, n° 59 du 28 février 1892, page 1, col. 3.

¹¹⁸ *Le Peuple*, n° 69 du 9 mars 1892, page 1, col. 3.

¹¹⁹ *La Lutte*, n° 56 du 26 février 1892, page 1, col. 2 : « Chronique ».

¹²⁰ *L'Etoile belge*, n° 64 du 4 mars 1892, (deuxième édition du soir), page 2, col. 1 : « Mœurs cléricales ».

¹²¹ *Le Journal de Mons*, n° 65 du 5 mars 1892, page 1, col. 5 : « Une exécution ». Même raisonnement dans la *Réforme*, n° 63 du 3 mars 1892, (C. Edition du soir), page 1, col. 2 : « M. Nothomb à Turnhout », et n° 66 du 6 mars 1892, (*idem*), page 1, col. 1-2 : « La brochure Nothomb ».

tes de gauche sont aussi reconnaissantes au député de Turnhout d'avoir fait éclater au grand jour la désunion profonde de la droite et d'avoir mis à nu les plaies de ses dissentiments internes. Alphonse Nothomb qui préfère d'avance Paul Janson à toutes les illustrations de la *Conservatrice*, n'est-ce pas là en effet une bonne preuve comme symptôme de désorganisation ? De là à conclure que le parti catholique belge n'est plus composé que de bribes et morceaux, il n'y a qu'un pas que les journaux libres penseurs franchissent aisément. Aussi, est-ce sur un air de victoire que, des quatre coins du pays, ils chantent le démantèlement de la droite, voire même sa fin prochaine, ou (tout au moins) la disparition certaine et imminente des vieux principes conservateurs défendus par le groupe de Charles Woeste et du *Courrier de Bruxelles* au profit de l'aile avancée du parti. A ce point de vue, la *Réforme* résume on ne peut mieux la pensée de ses collègues en libéralisme lorsqu'elle déclare que le pavé lancé par Nothomb dans les vitres de la *Conservatrice* « est la preuve décisive de cette dislocation prochaine du parti clérical (...). Le cléricalisme qui est, par essence, un parti conservateur et aristocratique, est de plus en plus envahi par les idées démocratiques. Or, ces idées, dans un tel parti, sont forcément dissolvantes. Des scissions profondes, des déchirements irréparables ne tarderont pas à se produire et l'éclatante manifestation de M. Nothomb n'aura pour effet que de les précipiter. C'est la libération des éléments démocratiques englués dans les servitudes d'Eglise qui va s'accomplir (...). C'est pour cela que cette rupture [de Nothomb] est un fait politique considérable. Ce fait politique est bien autrement grave pour les politiciens cléricaux que le vote favorable à M. Paul Janson que M. Nothomb a annoncé vouloir émettre »¹²².

Si la plupart des journaux de gauche arrêtent là leurs commentaires, un petit groupe d'entre eux va cependant — à l'instar des feuilles catholiques — s'efforcer lui aussi de tirer la leçon des événements présents.

Parmi les quelque 21 gazettes de gauche que nous avons con-

¹²² La *Réforme*, n° 55 du 24 février 1892, (C. Edition du soir), page 1, col. 2-3 : « La dislocation cléricale ».

Parmi tous ces journaux de gauche qui insistent sur la désunion de la droite révélée par l'incident Nothomb, voir notamment : La *Chronique*, n° 54 du 24 février 1892, page 1, col. 2 : « La débacle »; L'*Economie*, n° 6513 du 28 février 1892, page 1, col. 4; la *Flandre libérale*, n° 59 du 28 février 1892, page 1, col. 2-3; l'*Indépendance*, n° 66 du 6 mars 1892, (deuxième édition du matin), page 1, col. 4; le *Journal de Gand*, n° 56 du 25 février 1892, (édition A), page 1, col. 2 : « Désagrégation »; l'*Opinion libérale*, n° 84 du 24 mars 1892, page 2, col. 5 : « Les divisions cléricales »; le *Peuple*, n° 58 du 27 février 1892, page 2, col. 2 : « Mœurs parlementaires ».

sultées, un trio composé de la *Nation*, les *Nouvelles du Jour* et le *Peuple* en arrive à déclarer qu'à travers les prises de position de Nothomb, c'est toute la question de la validité des partis traditionnels qui vient d'être remise en cause. Pour ces trois journaux, en effet, la classification séculaire des partis belges en catholiques et anti-catholiques — surtout dans les circonstances présentes — ne répond plus aux besoins politiques nouveaux; la solution de demain, préfigurée par les paroles de Nothomb, dépassera ce stade usé et artificiellement cloisonné autour des impératifs idéologiques pour déboucher sur la formation de deux blocs bien distincts : les partisans de la démocratie et ses adversaires, peu importe les étiquettes actuelles¹²³. Mais, ce raisonnement « futuriste » n'est pas du goût de la *Réforme* qui ne peut voir dans l'incident Nothomb les prémices d'un bouleversement complet des mœurs politiques nationales; pour ce journal, en effet, la contestation des grands partis autorisés et sa refonte selon les vues nouvelles n'est pas encore chose faite, mais, en supposant même qu'elle se produise, pour permettre à tous les éléments généreux de se grouper « il n'est nullement nécessaire que le parti libéral se dissolve; il suffit qu'il continue son évolution démocratique dans l'esprit où le congrès progressiste¹²⁴ l'a commencée »¹²⁵.

Ainsi donc, les gazettes de gauche, moins volubiles, moins loquaces en la matière que leurs consœurs catholiques, et nullement boule-

¹²³ « Non, il n'y a plus qu'une seule distinction à établir entre les groupes de quelque nom qu'ils s'appellent (...) : ceux qui sont pour la démocratie ou ceux qui sont contre; ceux qui sont pour le suffrage universel ou qui sont contre » — *La Nation*, n° 54 du 23 février 1892, (édition B), page 1, col. 4 : « M. Nothomb ».

« Non, ni à droite ni à gauche, les anciens cadres ne peuvent plus servir. Une dissolution universelle s'accomplit qui rendra à chacun la liberté (...); il n'y aura plus que deux camps : les partisans de la démocratie et ses adversaires, les partisans du suffrage universel et ses ennemis » — *Idem*, n° 57 du 26 février 1892, (édition B), page 2, col. 1 : « Une situation nouvelle ».

« Dans nos luttes politiques (...) jusqu'à présent, on était catholique ou libéral avant tout et l'on se combattait à outrance (...). Il faut maintenant reléguer cette coutume dans le magasin aux vieux accessoires » — *Les Nouvelles du Jour*, n° 54 du 23 février 1892, page 1, col. 2 : « L'évolution cléricale ».

« Qui sait si tout le monde pense comme certains qu'il vaut mieux grouper les citoyens en catholiques et anti-catholiques plutôt qu'en démocrates de diverses couleurs ? » — *Le Peuple*, n° 57 du 26 février 1892, page 1, col. 2 : « La décadence censitaire » (article signé Jean VOLDERS).

¹²⁴ Il s'agit vraisemblablement ici du congrès progressiste tenu à Bruxelles les 25 et 26 décembre 1890 et au cours duquel les radicaux firent un pas de plus vers les réformes démocratiques en se ralliant notamment à la formule électorale du suffrage universel alors qu'au congrès de 1887 ils étaient restés à la formule plus modérée du savoir lire et écrire.

¹²⁵ *La Réforme*, n° 58 du 27 février 1892, (C. Edition du soir), page 1, col. 2 : « Nos partis politiques ».

versées par le coup de Jarnac de Nothomb, se préoccupent relativement peu de l'incident en lui-même, mais s'efforcent de tirer les marrons du feu — si l'on peut dire — et insistent davantage sur tout ce que cela laisse entrevoir ou préfigurer; tactique habile, si l'on en juge par le malaise qu'elle suscita dans l'autre camp, obligeant la presse de droite à se découvrir..., pas toujours avec bonheur.

Arrivé à ce stade de l'exposé, nous devons, pour circonscrire le problème, nous demander quelle a été en somme dans toute cette affaire la véritable intention d'Alphonse Nothomb. Chant du cygne, baroud d'honneur, accès d'indépendance, excès de sincérité ou feinte intentionnée, pourquoi le ministre d'Etat a-t-il cru bon de descendre du siège curule de la *Conservatrice* de manière aussi retentissante et à un moment aussi crucial ? Répondre à pareille question n'est pas chose facile, et nous ne cachons pas notre embarras. Les papiers privés de Nothomb auraient sans doute pu nous aider à éclaircir le problème; malheureusement, après enquête, nous n'avons pas retrouvé cette précieuse documentation qui, du reste, semble bien n'avoir pas été conservée¹²⁶. Quant aux quelques notices consacrées au personnage¹²⁷, aux biographies de ses contemporains, notamment celle de Paul Janson¹²⁸, aux ouvrages et articles sur la révision constitutionnelle de 1893¹²⁹, ou encore aux publications plus récentes traitant de la

¹²⁶ A ce sujet, nous avons interrogé M. S.-P. Nothomb, directeur du service des relations extérieures de l'Université de Louvain, qui nous a conseillé de nous adresser à Madame Nothomb de Bruxelles qui descend en ligne directe d'Alphonse Nothomb. Cette dernière ne possède malheureusement pas les papiers de son ancêtre.

D'après les affirmations de Pierre Nothomb dans son article sur *Le second Nothomb* (*Revue Générale* de janvier 1930, pp. 14-41), Alphonse Nothomb remit une partie de ses papiers privés au journaliste Victor Henry, un de ses plus chers confidents. Hubert Henry, dans le livre intitulé *Journalisme et Politique* (Namur 1929), consacré à son père, reproduit quelques lettres de Nothomb et notamment deux missives que ce dernier adressa à Victor Henry à propos de l'incident de la *Conservatrice* de février 1892 (pp. 56-57 et 64-65). Cette documentation reste assez sommaire mais Nothomb y déclare néanmoins avoir été évincé de sa circonscription électorale de Turnhout : « Victime des rancœurs de M. Woeste et des ambitions locales » (p. 65).

Signalons encore que les services de la bibliothèque de l'Université de Louvain classent actuellement les papiers de Pierre Nothomb mais — après enquête — rien de ce que nous cherchons n'a été découvert jusqu'à présent dans ce fonds.

¹²⁷ Cfr, *supra*, la note 16.

¹²⁸ L. DELANGE-JANSON, *Paul Janson 1840-1913. Sa vie généreuse, son époque*, 2 vol., Bruxelles 1962-1964; sur l'incident Nothomb, voir plus spécialement le t. I, pp. 465-466.

¹²⁹ Cfr, *supra*, les notes I et II, de même que W. FRÈRE-ORBAN, *La révision constitutionnelle en Belgique et ses conséquences*, Bruxelles 1893.

démocratie chrétienne et du rôle déterminant de Nothomb en la matière¹⁸⁰, elles ne font tout au plus qu'effleurer le sujet de nos préoccupations sans insister outre mesure, ce qui au fond est assez normal étant donné, malgré tout, le caractère relativement limité de l'incident. Les mémoires¹⁸¹ ou correspondances des hommes politiques de l'époque¹⁸² ne sont non plus très révélateurs. Faute de mieux, au problème posé, nous tâcherons de trouver un embryon de réponse par... « ricochets », c'est-à-dire en ordre principal par l'analyse critique des hypothèses formulées par la presse du moment.

Bien avant nous, en effet, les journaux belges de 1892, de droite comme de gauche, se sont posés la question de savoir ce que Nothomb a voulu signifier exactement en agissant comme il l'a fait¹⁸³. En l'ab-

¹⁸⁰ Cfr, *supra*, la note 21.

¹⁸¹ Notamment ceux de L. BERTRAND, *Souvenirs d'un meneur socialiste*, t. 1, Bruxelles 1927; H. CARTON DE WIART, *Souvenirs politiques, 1878-1918*, Bruges 1948; Ch. WOESTE, *A Travers dix années, 1885-1894*, t. 1, Bruxelles 1895, et *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique*, t. 1, Bruxelles 1927. Dans ses *Mémoires...*, Woeste, qui rappelle en quelques mots l'incident de la *Conservatrice*, se demande si Nothomb « espérait produire un mouvement favorable à sa personne et à ses vues », et répond : « C'est vraisemblable. Ce qui est certain c'est qu'il ne rencontra qu'une désapprobation générale » (*Mémoires...*, t. 1, p. 457).

Interrogé par un messager de la *Gazette* de Bruxelles le 26 février 1892 sur la démission de Nothomb, Woeste avait répondu : « Je n'attache aucune importance politique (...). Ce sont là de simples considérations de personne (...). Cet incident n'a qu'une importance de sentiment » (*La Gazette* de Bruxelles, n° 58 du 27 février 1892, page 1, col. 4 : « M. Woeste et l'incident Nothomb »).

Dans un article sur *Le programme des catholiques* paru dans la *Revue Générale* de mai 1892, t. LV, pp. 689-700, Woeste reviendra sur les déclarations de Nothomb mais s'attachera uniquement à démontrer les « utopies » du double courant qui, selon le député de Turnhout, tenaillaient à l'époque le parti catholique.

¹⁸² E. VAN DER SMISSEN dans *Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite*, t. 2, *Révision de la Constitution*, Bruxelles 1920, signale (p. 130) l'incident Nothomb mais sans aucune correspondance des précités à l'appui de l'événement.

¹⁸³ « Un passe-temps très en vogue en ce moment (...) consiste à expliquer les dessous de l'incident provoqué par M. Nothomb (...). On est d'accord sur un point : c'est qu'il y a autre chose. Mais quoi ? » — *La Chronique*, n° 57 du 27 février 1892, page 1, col. 4.

« On se demande, à la vérité, quel peut bien avoir été le mobile de M. Nothomb » — *Le Courrier de Bruxelles*, n° 58 du 27 février 1892, (édition du soir), page 2, col. 5 : « Les dessous de l'incident ».

« Ne nous pressons pas trop de vanter le désintéressement du député de Turnhout. M. Nothomb est un vieux roublard qui connaît plus d'un tour et Dieu sait quelle rouerie il dissimule dans ses dehors de détachement » — *La Gazette* de Bruxelles, n° 54 du 23 février 1892, page 1, col. 2.

« Il doit y avoir quelque chose là-dessous » — *Le Précurseur*, n° 57 du 26 février 1892, page 1, col. 4 : « Le cas de M. Nothomb ».

sence de preuves irréfutables, il nous faut au départ accepter tous les éléments de réponse fournis par la presse. Il semble néanmoins permis d'écarter dès l'abord certaines hypothèses assez fantaisistes et parmi celles-ci, notamment, les on-dits de la *Chronique* selon lesquels Nothomb ayant désiré il y a quelque temps être nommé gouverneur de la province de Luxembourg¹³⁴ mais n'ayant pu obtenir satisfaction, n'aurait pas pardonné son éviction à ses « amis » du Parlement et aurait démissionné avec éclat afin de leur susciter des embarras¹³⁵. Prêter de pareilles intentions à Nothomb c'est ravalier bien bas sa dignité d'homme politique.

On a dit aussi, notamment dans la presse libérale, que Nothomb a agi de concert avec Beernaert qui, prévoyant sa fin prochaine comme chef du gouvernement car de plus en plus malmené par le groupe puissant de Charles Woeste¹³⁶, aurait influencé le député de Turnhout à frapper un grand coup afin de rallier une partie de la droite contre les ultra du parti; Beernaert évincé à force de poser la question de confiance, Nothomb serait alors sollicité par la Couronne pour former un ministère de dissolution et, avec ses sympathisants, continuer plus ou moins sous cape la politique de celui que l'on vient de mettre en minorité¹³⁷. Cette éventualité d'embauchage de Nothomb par Beernaert (contre Woeste) mérite de retenir davantage l'attention

¹³⁴ En remplacement du gouverneur P. de Gerlache décédé en septembre 1891.

¹³⁵ La *Chronique*, n° 57 du 27 février 1892, page 1, col. 4. L'*Opinion libérale* de Namur, parlant également de cette éventualité en l'attribuant aux dires de certains catholiques, la considère comme une « calomnie pure (...) inventée pour donner le change au public » — n° 84 du 24 mars 1892, page 2, col. 5 : « Les divisions cléricales ».

¹³⁶ Sur l'attitude de Beernaert dans la question de la révision constitutionnelle et sur ses rapports en la matière avec le Parlement et la majorité, voir plus spécialement H. CARTON DE WIART, *Beernaert et son temps* (collection *Notre Passé*), Bruxelles 1945, pp. 83-106, et aussi (avec les précautions d'usage !) Ch. WOESTE, *A travers dix années...*, t. 1, pp. 27-60; quelques détails intéressants, à ce propos, également dans A. MELOT, *Cinquante ans de gouvernement parlementaire, 1884-1934*, Bruxelles s. d. (1935), pp. 115-148.

¹³⁷ Sur cette éventualité envisagée par la presse d'un ministère de dissolution patronné par Nothomb et sur les tractations avec Beernaert, voir : L'*Economie*, n° 6513 du 28 février 1892, page 1, col. 6 et page 2, col. 1 : « Correspondance particulière de l'*Economie* »; l'*Etoile belge*, n° 57 du 26 février 1892, (seconde édition du soir), page 2, col. 2 : « Une situation nouvelle »; la *Flandre libérale*, n° 58 du 27 février 1892, page 1, col. 4; la *Gazette*, n° 56 du 25 février 1892, page 1, col. 2, et n° 57 du 26 février 1892, page 1, col. 2 : « Le héros du jour »; le *Journal de Bruges*, n° 61 du 2 mars 1892, page 1, col. 2 : « Le but de M. Nothomb »; le *Précurseur*, n° 57 du 26 février 1892, page 1, col. 3-4 : « Le cas de M. Nothomb », et n° 60 du 29 février 1892, page 1, col. 5 : « Une diversion ».

bien que le *Courrier de Bruxelles* la considère comme une « bourde »¹³⁸ et que la *Patrie* de Bruges, autre organe catholique, la rejette « de la façon la plus formelle »¹³⁹. Depuis tout un temps, en effet, Beernaert était en froid avec Woeste et la majorité des catholiques du Parlement; à la dernière réunion des Droites, la question de Cabinet avait même été posée à la suite d'une violente altercation entre les deux ténors. Beernaert, jouant la sécurité et voulant assurer ses arrières en cas d'échec provisoire, aurait donc désiré en ce cas trouver en Nothomb une sorte de dauphin; l'attitude de l'officieux *Journal de Bruxelles* sur l'incident vient même en quelque sorte renforcer cette hypothèse, le silence par trop artificiel et étonnant de ce journal, nonobstant la présence de Nothomb dans son conseil d'administration, pouvant être considéré comme conditionné par le veto personnel de Beernaert à tout commentaire susceptible de laisser percer quelque indiscretion maladroite. Toujours faute de documents précis, on peut néanmoins se demander, bien que les rapports étaient très cordiaux entre Nothomb et Beernaert¹⁴⁰, si le fait de suivre le chef du Cabinet n'équivalait pas en quelque sorte dans le raisonnement précité à la constitution d'une scission dans le parti catholique, à la création d'une nouvelle aile, celle des centristes de la droite (si l'on peut s'exprimer ainsi) par opposition aux intransigeants de Charles Woeste. Était-il vraiment dans les intentions de Beernaert, même pour sauver sa politique, d'arriver à pareille cassure susceptible de déforer singulièrement la position du parti à quelques mois des élections générales de juin 1892 ? Et Nothomb, était-il à ce point réfractaire aux conservateurs irréductibles pour marcher dans la combine, conscient du danger ?

Ne faut-il pas regarder ailleurs pour trouver, non encore à coup sûr la clef du mystère, mais tout au moins une approche de la vérité ?

Dans les hypothèses qui viennent d'être signalées, on a parlé de Nothomb et du Luxembourg d'une part, de Nothomb et de Beernaert d'autre part, mais jamais encore de Nothomb et de Janson. Et pourtant, le président de la *Conservatrice* n'a-t-il par affirmé et réaffirmé à maintes reprises avoir démissionné par communauté d'idées avec les théories révisionnistes de Janson ? Or, en février 1892, tous les radicaux — c'est-à-dire entre 25 et 30 députés selon les estimations — revendiquaient également la formule du suffrage universel défendue par leur leader. Alors, pourquoi Nothomb n'a-t-il

¹³⁸ Le *Courrier de Bruxelles*, n° 58 du 27 février 1892, (édition du soir), page 2, col. 5 : « Les dessous de l'incident ».

¹³⁹ La *Patrie*, n° 61 du 1 mars 1892, page 1, col. 2.

¹⁴⁰ Selon A. MELOT, *op. cit.*, p. 138, Nothomb tenait beaucoup à Beernaert.

fait l'éloge que de Janson et non de tout le bloc libéral progressiste ? Pourquoi, s'il n'avait aucun motif de combattre le chef radical, n'a-t-il pas par le fait même, pour rester conséquent avec lui-même, désarmé également devant tous les autres candidats de la même tendance ? Autrement dit, pourquoi cette insistance à ne vouloir s'adresser qu'au seul Paul Janson, comme à un cas d'espèce ? Cette « bizarrerie » dans le raisonnement de Nothomb, « bizarrerie » remarquée par un certain nombre de journaux¹⁴¹, nous permet peut-être de cerner le problème de plus près. Pour ce, il faut savoir qu'au début de 1892, dans les débats révisionnistes, à côté de la question primordiale de la formule électorale nouvelle à substituer au vieux système censitaire, vint se greffer, à l'initiative du Roi, celle du referendum royal, c'est-à-dire la possibilité qui serait accordée au souverain dans certaines circonstances de s'en référer directement à l'avis des citoyens sans passer par le truchement des Chambres. Sans entrer dans les subtilités et dédales de ce droit de consultation directe, qui mériterait à lui seul toute une étude (on a parlé notamment du referendum royal *ante legem*, puis *post legem*), sachons que Léopold II y était grandement attaché. Au Parlement, par contre, les avis étaient peu favorables à cette clause à introduire dans la nouvelle Constitution; la majorité des catholiques et beaucoup de libéraux la repoussaient avec énergie; le Roi n'avait-il pas déjà suffisamment de droits d'après la Constitution de 1831 ? Or, parmi les rares catholiques et libéraux à accepter cette innovation, deux hommes s'étaient de suite signalés par leur enthousiasme, Nothomb et... Janson¹⁴². Dès lors, jusqu'à quel point Nothomb, « un député fort bien en Cour »¹⁴³, et qui, en tant que ministre d'Etat, assistait aux Conseils du Roi, n'a-t-il pas été en quelque sorte inspiré par Léopold II pour créer par son coup de théâtre une sorte d'affolement à droite et regrouper quelques partisans du referendum afin de rejoindre Janson qui, dans son clan, était un des

¹⁴¹ Notamment : *Le Bien Public*, n° 59 du 28 février 1892, page 1, col. 3 : « Intolérance »; *l'Etoile belge*, n° 54 du 23 février 1892, (seconde édition du soir), page 1, col. 5 : « Un coup de tête »; la *Gazette*, n° 54 du 23 février 1892, page 1, col. 2; la *Patrie*, n° 54 du 23 février 1892, page 1, col. 2-3 : « M. Nothomb et M. Janson »; le *Patriote*, n° 54 du 23 février 1892, (troisième édition), page 1, col. 2-3 : « A propos d'un déplorable incident »; *L'Union de Charleroi*, n° 53 du 22 février 1892, page 1, col. 4 : « Un incident déplorable à l'Association Conservatrice de Bruxelles ».

¹⁴² Le 2 février 1892, Nothomb avait déclaré en public : « Le referendum serait peut-être la fin du régime parlementaire exagéré. Il couperait court à ses fautes, à ses excès, à ses défaillances » (Cité par Ch. WOESTE, « Les élections et la révision », dans la *Revue Générale*, t. LVI, juillet 1892, p. 25).

¹⁴³ *Le Journal de Gand*, n° 56 du 25 février 1892, (édition A), page 1, col. 3 : « Correspondance particulière (de Bruxelles) ».

rare défenseurs de cette prérogative royale, raison pour laquelle précisément, sous le couvert d'une sympathie commune pour la formule du suffrage universel, Nothomb ne s'est adressé qu'à Janson et non à tous les radicaux sans distinction. Avec Nothomb et ses adeptes d'une part, avec Janson travaillant ses émules en faveur de la cause du referendum d'autre part, Léopold II aurait alors pu trouver au Parlement une minorité, mais une minorité agissante, acquise à sa revendication. S'il en fut réellement ainsi — mais nous n'affirmons rien¹⁴⁴ — il faut bien dire que les intentions de Nothomb (ou du Roi ?) ont été pour le moins accueillies avec beaucoup de réserve par l'astucieux P. Janson qui répondit sèchement à un envoyé du *Courrier de Bruxelles* venu l'interviewer : « Nous n'avons rien demandé à M. Nothomb, et nous ne sommes par là même engagé à rien »¹⁴⁵, et qui dira tout aussi catégoriquement au reporter de l'*Indépendance* lui demandant si la conduite de Nothomb ne cachait pas certains dessous : « sincèrement non. Le catholique Nothomb a toujours eu des instincts démocratiques. C'est d'ailleurs un tempérament très spécial »¹⁴⁶.

Mais, nous objectera-t-on, pourquoi vouloir en quelque sorte chercher midi à quatorze heures et prêter à Nothomb une foule de desseins qu'il n'a pas eus ? Pourquoi ne pas lui faire entière confiance lorsqu'il affirme avoir résigné ses fonctions pour obéir à sa conscience d'homme probe ne lui permettant pas de combattre un adversaire dont il partage les idées sur le droit de vote ? A cela, nous répondrons (avec la *Gazette de Liège*¹⁴⁷) par une question, une de plus ! : Pourquoi Nothomb, qui — comme il l'a dit très justement — a prôné la formule du suffrage universel bien avant Paul Janson, n'a-t-il pas attendu que ce dernier vienne se joindre à lui au lieu de faire personnellement le premier pas ? Nous ajouterons, quant à nous, que la volte-face du ministre d'Etat s'explique également assez mal en elle-même étant donné qu'aux élections de juin 1889 il avait orchestré toute la campagne presque exclusivement contre Paul Janson; nous ne sommes pas loin de penser non plus — avec la plupart des gazettes de 1892 — que s'il répugnait à Nothomb de combattre Janson, il aurait pu abandonner la présidence de la *Conservatrice* avec moins

¹⁴⁴ Notre documentation est basée sur une correspondance bruxelloise de la *Gazette de Liège*; voir La *Gazette de Liège*, n° 48 du 25 février 1892, page 1, col. 3 : « Chronique bruxelloise ».

¹⁴⁵ Le *Courrier de Bruxelles*, n° 55 du 24 février 1892, (édition du soir), page 2, col. 1 : « Chez M. Janson ».

¹⁴⁶ L'*Indépendance*, n° 57 du 26 février 1892, (deuxième édition du matin), page 1, col. 6 et page 2, col. 1 : « Interview Janson ».

¹⁴⁷ La *Gazette de Liège*, n° 48 du 25 février 1892, page 1, col. 3 : « Chronique bruxelloise ».

d'emphase; puisqu'il s'agissait, dicit l'intéressé, d'une question de conscience, était-il vraiment nécessaire d'ameuter toute l'opinion? Scepticisme exagéré ou plus simplement doute méthodique, qu'on nous laisse une nouvelle fois n'accepter qu'avec réserve la formulation de Nothomb pour quitter ses amis et faire cause commune avec Janson.

Mais, au fond, si l'on disait plus simplement que Nothomb, à travers son algarade, n'a visé qu'à créer de toutes pièces pour les élections législatives de juin 1892 une liste unique, un front national des partisans du suffrage universel, indépendamment de toutes les coteries politiques traditionnelles? En somme, ne s'agit-il pas de cela dans les *Explications*? Ce en quoi, Nothomb s'est (ou se serait) trompé car pareille coalition avorta *ab ovo*; il n'en fut en tout cas pas question en juin, Janson refusant le compromis, selon ses propres affirmations à l'envoyé du *Courrier de Bruxelles*: « Cela n'est pas possible, dira-t-il; dans tous les cas, il ne nous manquera pas de candidats ayant les mêmes aspirations que nous (...). Par conséquent, nous ne pouvons voter pour M. Nothomb qui a quelques idées analogues aux nôtres, alors que nous marchons avec des amis dont toutes les aspirations concordent avec les nôtres sur tous les points »¹⁴⁸.

Telles sont les différentes phases de la démission à sensation et combien complexe du président de l'*Association Constitutionnelle et Conservatrice* de Bruxelles en ce mois de février 1892.

Nous avons vécu l'ahurissement d'une assemblée de catholiques qui ne comprend pas le coup de théâtre auquel elle a eu la stupéfaction d'assister; nous avons vu les journaux conservateurs mettre à mort un « désobéissant » qui ne veut ou ne peut plus suivre la consigne; nous avons participé aux agapes et réjouissances des journaux de gauche. Dans notre étude, nous avons eu essentiellement recours à cette étonnante mais combien attachante presse d'époque qui, considérée tout d'abord comme agent d'information et ensuite comme reflet ou moteur de l'opinion, prend en quelque sorte le lecteur d'aujourd'hui par la main et lui sert de fil d'Ariane pour aller à la découverte de ce monde politique insolite de la fin du 19^e siècle. Grâce à la presse d'hier, le temps perdu s'actualise, il devient temps retrouvé.

Après avoir décortiqué tous ces journaux anciens, c'est-à-dire après avoir œuvré sur du concret, il nous a fallu dépasser ce stade premier pour — très prudemment — aborder l'épineux problème des « intentions » du président démissionnaire; question ingrate qui,

¹⁴⁸ Le *Courrier de Bruxelles*, n^o 55 du 24 février 1892, (édition du soir), page 2, col. 1: « Chez M. Janson ».

par manque d'une documentation suffisante ou valable, nous obligea à entrer dans ce terrain mouvant de l'hypothèse où la recherche de la vérité se confond inévitablement avec l'incertitude de la supposition¹⁴⁹. Conscient du danger de pareille méthode, puissions-nous n'avoir pas été trop téméraire, dans nos jugements !¹⁵⁰

¹⁴⁹ Nous ne désespérons pas, dans le cadre de nos recherches consacrées à l'étude de l'opinion publique face à la question de la révision constitutionnelle de 1893, de trouver sur les dessous de cette « affaire Nothomb » quelques informations nouvelles que nous communiquerions alors sous forme de compléments.

¹⁵⁰ Qu'il nous soit permis, à l'issue de notre exposé, d'exprimer notre vive reconnaissance à Monsieur le Chanoine Aubert pour l'amabilité avec laquelle il a accepté de nous relire et de nous faire part de ces précieuses remarques. Notre merci s'adresse également à M. Robert Wellens, assistant aux Archives de l'Etat à Mons, qui a revu notre manuscrit.